

alternatives

Les Églises
et la bombe

non violentes



1884 BDIC

L'AGRESSIVITÉ EN QUESTION

Peines perdues : sortir du pénal

51

89 612

revue trimestrielle 20 f

NUMÉROS DISPONIBLES

(rappel : les numéros 33 et 37 sont épuisés)

N° 34 / DESOBEISSANCE CIVILE (15 F)

Désobéir à la Loi : légitime ? efficace ? Dans quelles conditions ? Des avocats, magistrats, renvoyeurs de papiers militaires en discutent. Un exemple concret : la lutte pour le Larzac. En annexe : une réflexion de fond sur la grève de la faim — un entretien avec Johan GALTUNG.

N° 35 / LA POLITIQUE DE LA PEUR (10 F)

Comment l'Etat moderne gère la peur pour mieux administrer sa sécurité - Entretien avec Jean DELUMEAU sur « la peur en Occident ».

N° 36 / CHRISTIANISME ET VIOLENCES

DOSSIER RENE GIRARD (15 F)

La doctrine de la guerre juste - Positions chrétiennes face à la violence. Table Ronde avec René GIRARD : le Christianisme est-il seulement refus de la violence ou bien invite-t-il positivement à la non-violence ?

N° 38 / VIOLENCES BANALES (15 F)

La guerre commence-t-elle à la fessée ? Violences de la rue, de l'usine, de l'habitat... Comment ritualiser notre agressivité ? Un dialogue entre Michel BOSQUET et Serge JULY.

N° 39 / LA DEFENSE CIVILE EN QUESTION (15 F)

Défense civile : protéger les populations en cas de guerre ? Ou bien rendre aux civils le soin de leur défense ? Un dossier essentiel sur la grève de la faim en BOLIVIE.

N° 40 / FEMMES ET VIOLENCES (15 F)

Les violences que les femmes subissent ou celles qu'elles exercent : les femmes et la guerre, les femmes et le pouvoir, une approche historique de l'oppression des femmes.

N° 41 / TRAVAILLEURS FACE A L'ARMEMENT (15 F)

Désarmer, est-ce se condamner au chômage ? Des économistes disent non. Exemples de plans de reconversion. Table Ronde entre Syndicats et mouvements de paix (MAN, MDPL, Mouvement de la Paix).

N° 42 / GREVES DE LA FAIM (15 F)

Avril 1981 : trois hommes, à LYON, obtiennent par une grève de la faim l'arrêt des expulsions de jeunes immigrés. Au même moment des Irlandais commencent une grève de la faim qui échouera tragiquement : pourquoi le succès dans un cas, l'échec dans l'autre ? Des analyses, des témoignages. Un dossier irremplaçable sur un sujet où la passion l'emporte trop souvent sur l'analyse.

N° 43 / LE NOUVEAU MOUVEMENT DE PAIX (15 F)

Hollande, Angleterre, Norvège, Belgique : pourquoi ces foules dans les rues ? Est-ce l'émergence d'un nouveau mouvement historique ? Le dossier des « euromissiles » : que va faire la France ? Petit dictionnaire pour comprendre tous ces débats.

N° 44 / LES VOIES DU DESARMEMENT (15 F)

L'ONU invite le monde à désarmer pour survivre. Mais que peut-on espérer des différentes voies proposées : les négociations, les marchandages Est-Ouest, les initiatives régionales, les mouvements de paix ? Pour les juger, il faut connaître ces voies : ce numéro vous les présente en détail.

N° 45 / TERRORISMES (18 F)

Il faut « démythifier le terrorisme ». Non pour l'excuser, mais pour pouvoir l'analyser dans toutes ses ramifications et montrer ses impasses. A partir des exemples italien, allemand, irlandais et basque, ce dossier illustre la diversité du fait terroriste.

N° 46 / LA GAUCHE NUCLEAIRE (18 F)

Comment, et pourquoi, le PC et le PS se sont ralliés, en 1977, à l'arme atomique. Témoignages de Patrick Viveret, Yvonne Quilès, Pierre-Luc Séguillon. Dossier complété par un historique de l'opposition à la force de frappe (1945-1965) et par des documents de l'époque.

N° 47 / DOSSIER PALESTINE - DEFENSE PAR RESISTANCE CIVILE - DESOBEISSANCE CIVILE - J. DE BOLLARDIERE (18 F)

Plusieurs dossiers distincts dans ce numéro : Palestine et Israël peuvent-ils vivre en paix ? Un document très important présentant des propositions pour une défense de la Grande-Bretagne par résistance civile. Une étude historique de la naissance et du développement de la notion de « désobéissance civile ». L'itinéraire de Jacques de Bollardière, de l'armée à la non-violence.

N° 48 / GUERRES SAINTES, GUERRES JUSTES (18 F)

Le sacré et le guerrier : pourquoi ce lien permanent ? — Table ronde sur la guerre sainte aujourd'hui, de l'Iran à l'idolâtrie nucléaire — Histoire des attitudes des Chrétiens face à la guerre — Vraies et fausses guerres saintes en Islam — Quelles images de Dieu favorisent la sacralisation de la guerre ? — Divers documents récents des Eglises chrétiennes complètent ce dossier.

N° 49 / 1973-1983 : 10 ANS D'ALTERNATIVES NON-VIOLENTE (18 F)

Bilan, témoignages, itinéraires. Entretien avec J.P. COT, Jacques GAILLOT. Analyse d'un sondage sur la non-violence.

N° 50 / DEFENSE NUCLEAIRE, NON-SENS MILITAIRE (18 F)

Le Commandant King-Hall, officier britannique, fait le procès des armes nucléaires et demande l'adoption d'une défense non armée.

Editorial :

La chasse d'eau ne fonctionne plus

« Vas-y, défoule-toi, défoule ton agressivité ! ». L'idée qu'il faut « se soulager » de temps en temps, éliminer un trop plein d'énergie qualifiée d'agressive, bref, « défouler son agressivité » est courante. Le sens commun conçoit l'agressivité comme une sorte d'énergie permanente qu'il convient d'épancher régulièrement. Que la coupe déborde et c'est le passage à l'acte : l'agression caractérisée, le crime comme forme extrême de la crise psychologique ou la guerre comme spasme ultime d'un exutoire social. C'est en se fondant sur de tels raisonnements que de très sérieux savants conseillent le sport pour éviter les guerres...

Deux hommes aussi illustres que Sigmund Freud ou Konrad Lorenz sont venus accréditer cette conception énergétique de l'agressivité en élaborant des systèmes théoriques présentés comme scientifiques. Il y a, en effet, chez Freud, l'idée que l'agressivité n'est pas essentiellement une réponse à des stimulations extérieures mais une pulsion permanente enracinée dans la constitution de l'organisme humain. Dans sa seconde théorie, celle intégrant « l'instinct de mort », le fondateur de la psychanalyse va même jusqu'à dire que l'homme est dominé par une pulsion qui l'incite à se détruire ou à détruire les autres et qu'il ne peut pas faire grand chose contre ce tragique destin.

Quant à Lorenz, il soutient aussi dans son livre à succès *L'aggression* (Ed. Flammarion, 1965), que celle-ci est le produit d'une énergie instinctive et continue. Cette énergie s'accumulerait constam-

ment dans des centres nerveux reliés à des comportements spécifiques (agressif, sexuel...) et finirait par se libérer avec ou sans stimulation externe.

Le modèle proposé par Freud et Lorenz a été appelé « hydraulique » par analogie avec l'échappement brutal d'une quantité d'eau accumulée dans un récipient, principe sur lequel repose, par exemple, le système de la chasse d'eau.

Or, l'intérêt de l'étude présentée ici par Alexandre Delarge, un jeune biologiste et éthologiste, est de montrer, à travers l'exposé succinct de quelques-unes des théories en cours sur l'agressivité, que ce modèle hydraulique ne paraît plus adapté aux connaissances actuelles de la neurophysiologie, de la biologie ou de la génétique. La notion de « réactivité individuelle » avancée par Pierre Karli, les systèmes hormonaux décrits par Henri Laborit, les facteurs génétiques postulés par Edward O. Wilson, ne reposent plus vraiment ou plus du tout sur le « principe de la chasse d'eau ». Pourtant, cette forme d'explication simpliste de la conduite humaine agressive continue toujours à prévaloir dans l'opinion publique et, singulièrement, en psychologie et en psychanalyse.

On constatera également, à travers les quatre théories exposées, qu'il est bien difficile de dégager de celles-ci une définition commune de l'agressivité. Si l'on peut comprendre, à la rigueur, l'agression comme un comportement, observable

voire mesurable, que dire de l'agressivité ? Le concept est flou ; chaque auteur en donne sa propre définition. Pierre Karli, quant à lui, met en question la valeur conceptuelle et explicative de la notion.

On ne trouvera donc pas dans ce dossier un essai synthétique de compréhension du phénomène agressif, synthèse qui serait, au demeurant, bien hasardeuse eu égard à la diversité des thèses en présence. En particulier, le passage du biologique au sociologique qui tend, par exemple, à affirmer que notre penchant pour la violence et la guerre s'enracine dans notre bagage génétique ou notre système hormonal, repose sur des extrapolations très discutables. Comment admettre que ce qui vaut pour la cellule ou un organisme vivant de niveau inférieur vaut également pour l'homme et, plus encore, pour une société de masse ? Des auteurs comme Lorenz, Laborit ou Wilson, tombent, nous semble-t-il, dans ce genre de généralisations qui, si elles paraissent séduisantes, sont très réductrices et contestées.

En outre, un chercheur comme Bunge rappelle que l'agression ne peut caractériser à elle seule le fait social. La survie d'une société ne dépend pas seulement de l'agression (certains diraient de sa capacité à faire la guerre) mais aussi de la coopération en son sein. Et si on a pu affirmer que l'agression était nécessaire, on peut en dire tout autant de la coopération.

Ce dossier se trouve utilement complété par une approche spécifiquement sociologique de l'agression et du problème de sa répression. Nous sommes heureux de pouvoir présenter ici, par la plume de Jacqueline Bernat de Celis, chargée de recherches au CNRS, la pensée de Louk Hulsmann, criminologue néerlandais et professeur de droit, qui, en matière de traitement social de l'agression, propose une toute autre logique que la répression. Les lecteurs d'ANV ne manqueront pas de repérer certaines similitudes entre cette approche originale de la justice et notre propre réflexion sur la violence et la non-violence.

Jacques SEMELIN

JEAN LASSEUR

Nous avons appris la mort de notre vieil ami Jean Lasserre au moment où notre dernier numéro partait à l'imprimerie. C'est donc avec un grand retard que nous joignons notre voix à toutes celles qui, dans les diverses publications non-violentes françaises, ont rappelé l'importance du rôle qu'il a joué par sa parole et ses écrits ainsi que par son action au sein du M.I.R. De la défense des objecteurs au récent jeûne de Taverny, en passant par l'Action Civique Non-Violente, et le Larzac, Jean Lasserre, pasteur de l'Eglise Réformée, a participé activement à bien des combats non-violents. Sa production écrite, surtout dans « La guerre et l'évangile » et dans divers articles des Cahiers de la Réconciliation (qu'il dirigea longtemps) a marqué toute une génération de non-violents.

L'équipe d'A.N.V. partage la peine de sa famille et de ses nombreux amis.

Du génétique au social

Quatre approches de l'agressivité

par Alexandre DELARGE (*)

Cette étude se propose d'examiner l'agression sous son double aspect biologique et sociologique. En effet, il semble important, pour pouvoir mener à bien une réflexion sur la non-violence, de comprendre les mécanismes biologiques des comportements d'agression, et leur rôle dans les relations sociales. Autrement dit, nous chercherons à comprendre les rapports existant entre les différents niveaux d'organisation, à savoir : gène, système nerveux et hormonal, individu et enfin système social.

C'est en ressituant l'agression dans ce cadre sociobiologique général que nous pourrons espérer trouver les moyens de contrôler, modifier ou détourner l'aggression, tout en étant à même d'en prévoir les conséquences sur les autres niveaux d'intégration biologiques ou sociaux.

Il est évident que ce but nécessite une approche scientifique, que je m'évertuerai à rendre la plus simple possible. Mais, faute d'une telle approche technique, nous tomberions vite dans le dogmatisme.

Nous aborderons cette étude en quatre volets, qui correspondront en fait à l'exposé des réflexions ou théories de quatre scientifiques.

La première partie sera consacrée à **Pierre Karli**, neurophysiologiste, qui, à partir de ses expériences de psychophysiologie sur les rats, tente de nous faire comprendre qu'il n'existe aucune « fatalité biologique » aux comportements d'agression, tout en se gardant d'extraire à l'homme.

Dans la seconde partie, nous présenterons l'essai de synthèse des niveaux hormonaux, comportementaux et sociaux, réalisé par le pharmacologue **Henri Laborit**, qui s'appuie sur quelques expériences personnelles et de vastes recherches bibliographiques. Il nous fait franchir la délicate frontière entre l'agression animale et l'agression humaine.

Le troisième volet de cet article nous permettra de suivre le raisonnement du sociobiologue **Edward O. Wilson**, qui explique que la société est basée sur l'agression, à cause de la compétition entre les gènes.

Enfin, dans une quatrième partie nous nous ferons épistémologues avec **Mario Bunge** et nous chercherons à comprendre le rôle de la compétition et de son complément, la coopération, dans le fonctionnement des structures sociales.

(*) Biographe et éthologue.

Pierre Karli :

l'agressivité n'existe pas

C'est par cette formule lapidaire que je résumerais la théorie passionnante exposée par Pierre Karli dans son dernier livre **Neurobiologie des comportements d'agression** (P.U.F., coll. Nodules, 1982), théorie que je tenterai de présenter en évitant les aspects trop techniques des mécanismes cérébraux.

Il faut garder à l'esprit le fait que le cerveau est considéré comme une « totalité-devenir », c'est-à-dire « un ensemble dynamique aux déterminismes plus souples et évolutifs qui s'expriment — dans un même temps qu'ils sont structurés — par le vécu individuel ». En effet, de nombreuses données mettent en évidence le rôle structurant de l'expérience, à tous les niveaux d'organisation : de la cellule à l'interaction individu-environnement.

Le fonctionnement du cerveau est donc fortement influencé par le vécu individuel — social, environnemental — ou plus précisément par les traces qu'il laisse dans le cerveau grâce

à la mémoire. Le cerveau génère donc aussi bien qu'il contient et reflète l'histoire individuelle.

La réactivité individuelle

A travers ce cerveau, les stimulations de l'environnement vont prendre toute leur signification par rapport à l'histoire passée et déboucher sur des comportements socio-affectifs qui tendront à maintenir une sorte « d'homéostasie relationnelle et affective ». La perception des stimulations de l'environnement par le cerveau va être déterminée de façon générale par le « niveau de réactivité » de l'individu. Ceci se traduira par une réactivité très marquée par exemple, chez le rat sauvage et beaucoup plus faible chez le rat de laboratoire. Ces niveaux de réactivité seront spécialement marqués lorsque ces animaux seront confrontés à

des stimuli ou situations inhabituelles. De façon plus particulière, il s'agira pour le cerveau d'établir une stratégie comportementale visant l'obtention d'une réponse optimale face à une situation donnée. Le système limbique (structure cérébrale télencéphale) contrôlera cette stratégie de deux façons :

- d'une part, par l'association des données objectives de l'information sensorielle et des éléments cognitifs, principalement affectifs, en référence au passé individuel ;
- d'autre part, en comparant les « échecs » ou « succès » de la stratégie appliquée au résultat attendu. Si la réponse était adaptée, il va y avoir mise en jeu du système de renforcement positif (de satisfaction), ce qui aura pour effet d'augmenter ultérieurement la possibilité d'apparition de cette même réponse dans les mêmes conditions. Inversement, si la réponse était inadaptée, le système de renforcement négatif (d'aversion) va être mis en œuvre, diminuant la probabilité d'apparition de ce comportement.

C'est dans ce contexte que se situent les comportements d'agression. P. Karli les définit « comme étant ceux qui portent atteinte, ou tout du moins risquent de porter atteinte, à l'intégrité physique ou psychique d'un organisme vivant ». Mais les comportements d'agression sont aussi des moyens mis en œuvre pour atteindre deux buts. D'une part, l'expression de l'individu et la recherche de la satisfaction des besoins et désirs. D'autre part, la défense de l'intégrité physique et/ou de l'équilibre relationnel.

Dès lors, on pressent la multiplicité des facteurs et mécanismes nécessaires au déclenchement et au contrôle des comportements

d'agression et de ce fait la multiplicité des lieux possibles pour une modulation, qu'elle soit d'ordre génétique ou due à l'expérience. La probabilité du déclenchement de ces comportements d'agression dépendra : de l'état physiologique, du développement ontogénétique de l'individu, des données de la situation vécue, de l'expérience passée dans une situation identique, du comportement de l'autre protagoniste.

Il faut ajouter que si le comportement social entraîne des réactions de « l'autre », il provoque aussi des modifications au sein même de l'organisme. On voit donc la complexité des comportements d'agression. C'est pourquoi P. Karli se refuse à parler d'« agressivité », ce terme sous-entendant « une idée d'ordre psychobiologique douée d'existence autonome » tout comme le sont les comportements alimentaires ou sexuels induits, essentiellement, par des facteurs du milieu intérieur.

Les rats « tueurs »

Il serait bon de revenir sur différents aspects de ces comportements d'agression, en étudiant les données expérimentales.

Nous avons parlé du « niveau de réactivité » des individus. Dans une population de rats de laboratoire, il existe 10 à 20 % de rats qui tuent une souris placée pour la première fois dans leur cage, et donc 80 à 90 % de rats qui ne tuent pas. Ceci ne signifie pas qu'il y ait un gène de la pulsion agressive puisqu'en élevant le niveau de réactivité du rat blanc de façon expérimentale, il tuera s'il est confronté pour la première fois avec une souris. Mais,

s'il a eu l'occasion de se familiariser à la présence d'une souris dans sa cage, il ne le fera pas. Or, cet effet « préventif » n'apparaîtra pas si une lésion de l'amygdale (responsable des références à l'expérience passée) a été faite lors des contacts préalables avec la souris.

Si on donne au rat la possibilité de s'autostimuler, après implantation d'une électrode dans une zone donnée du cerveau, il se stimule de façon répétitive. S'il est affamé et que le choix lui est donné entre un levier délivrant de la nourriture et le levier de stimulation (dans l'aire hypothalamique latérale), il choisira ce dernier et délaissera le « levier alimentaire ».

Il apparaît donc clairement que la stimulation de cette zone a des effets recherchés par l'animal, effet renforçant de façon positive le comportement mis en jeu dans l'apparition de la stimulation.

A l'inverse, si l'électrode est placée dans une autre zone, l'animal évitera de toucher au levier. De plus, si l'expérimentateur stimule lui-même le rat en lui donnant la possibilité d'arrêter la stimulation, l'animal en viendra rapidement à pratiquer l'auto-interruption. La zone de stimulation a donc des effets renforçant de façon négative les comportements leur donnant naissance, mais de façon positive les comportements y mettant fin.

Il est intéressant de noter que le rat « tueur » tue la souris sans réaction émotionnelle perceptible. L'agression est chez lui soutenue par une motivation de nature appétitive, apparue par renforcement positif progressif des comportements d'aggression. D'ailleurs on peut « apprendre » un labyrinthe à un rat en plaçant au bout de celui-ci une souris à

tuer *. Mais si on supprime les comportements d'appétence (par lésion de l'hypothalamus latéral), on perturbe le fonctionnement du renforcement positif. A l'opposé, un rat qui généralement tue après un long délai peut être amené à tuer de façon immédiate si on stimule une zone de renforcement positif.

Il est même possible de créer de toute pièce un comportement hyper-agressif intra-spécifique chez deux rats placides l'un vis-à-vis de l'autre, en stimulant l'un d'eux dans le système de renforcement positif, chaque fois qu'il a à l'égard de son congénère la moindre ébauche de conduite agressive. Cette agression deviendra stable, grâce à l'association préalable d'une stimulation plaisante et des comportements d'agression.

Mais une stimulation de ce type ne pourra pas un rat « non-tueur » à tuer une souris. Par contre, si on associe l'introduction d'une souris dans sa cage à une stimulation du système de renforcement négatif, l'arrivée de la souris sera ressentie comme déplaisante, aversive. Dans ces conditions, le rat déclenchera un comportement d'agression inter-spécifique. C'est alors un comportement de défense ayant pour but de faire cesser cette émotion de type aversif, comportement toujours accompagné de réactions émotionnelles intenses et de tentatives de fuite. Mais si le rat a la possibilité de supprimer la stimulation, il apprend très rapidement à pratiquer l'auto-interruption, et pratiquement plus aucun rat ne tuera de souris.

(*) Dans ce cas, le rat « tueur » mangera certaines parties de la souris.

Et pour l'homme ?

Toute l'analyse de Karli dérive, comme nous l'avons vu, d'expérimentation sur les animaux, principalement sur le rat. Il convient donc de se demander, avec l'auteur, si l'extrapolation à l'homme est possible et valide. Il n'y a bien évidemment aucune certitude, mais différents arguments tels que les structures cérébrales mises en jeu chez le rat, ou encore des données médicales en accord avec les expériences animales, donnent des arguments en faveur de cette extrapolation.

Deux aspects très intéressants de l'étude de Karli viennent donner le cadre où peut se situer cette transposition :

Tout d'abord, la comparaison entre homme et animal ou même entre animaux est faite au niveau des motifs d'action, c'est-à-dire des liens entre les « entrées sensitivo-sensorielles et les sorties comportementales du cerveau » et non au niveau des composantes du répertoire comportemental (les moyens d'action) qui peuvent être très différentes d'une espèce à l'autre pour une même motivation.

En second lieu, le cerveau a été défini comme une « totalité-devenir », établissant une stratégie adéquate face à des stimuli déclenchant des comportements et réactions émotionnelles importants.

Nous nous trouvons donc face à une théorie générale des comportements d'agression très souple, du fait du niveau auquel les études sont faites et de toutes les modulations auxquelles sont sujet ces comportements, aussi bien sur le plan de l'individu que de l'espèce.

Ce qui permet à P. Karli d'admettre, à titre personnel, l'extrapolation, en établissant une gradation entre l'animal et l'homme du point de vue des types de stimuli déclenchant les comportements d'agression. Chez l'animal, « ce qui doit être recherché comme ce qui doit être évité correspond pour l'essentiel à des impératifs biologiques innés, génétiquement pré-programmés. Chez l'homme, l'éventail des besoins — et surtout celui des « désirs » — s'est singulièrement élargi. Ce qui « vaut d'être recherché », comme ce à quoi il « vaut mieux échapper », ne découle plus seulement des besoins biologiques fondamentaux, mais largement des « systèmes de valeurs » qui fournissent nombre de motivations spécifiquement humaines (...) De nombreuses significations sont tirées du monde des idées et s'attachent aux symboles qui y renvoient (...) Aucune fatalité d'ordre biologique ne saurait être responsable de ce que les hommes se servent de certaines idées pour asservir et avilir d'autres hommes, et de ce que des idées potentiellement génératrices de promotion individuelle et de progrès collectif deviennent des dogmes défendus avec intolérance et fanatisme, devenant par là-même potentiellement — ou même effectivement — génératrices des pires déferlements de violence ».

Henri Laborit :

inévitable agressivité

Depuis de nombreuses années, Henri Laborit s'est penché sur l'étude de l'agressivité, échafaudant une théorie sociologique synthétique, à partir des données de la physiologie, de la biologie et de la psychologie. En effet, à l'instar de Karli, Laborit estime que la compréhension de l'agressivité ne peut se faire que par l'étude des mécanismes biologiques. Par contre, lui considère pouvoir expliquer les niveaux sociologiques humains à partir des niveaux biologiques. Nous tenterons ici une analyse critique des volets psychologiques et sociologiques de la théorie de Laborit.

Avant tout travail de recherche scientifique, il convient de définir la terminologie, celle-ci déterminant le champ d'étude. C'est ce que fait l'auteur de « **La colombe assassinée** » (1).

— « **Agression** : Quantité d'énergie cinétique capable d'accélérer la tendance à l'entropie d'un système, d'accélérer son niveling

thermodynamique, autrement dit, d'en détruire plus ou moins complètement la structure ».

- « **Agressivité** : c'est la caractéristique d'un agent capable d'agir en appliquant une quantité d'énergie cinétique sur un ensemble organisé de telle sorte qu'il en augmente l'entropie ».
- « **Violence** : exprime la caractéristique d'un agent assurant l'application d'une quantité d'énergie (quelle qu'elle soit) à un ensemble organisé, en y provoquant un certain désordre ».

De ces définitions il apparaît que l'agression est une loi physique quantifiable, rendant compte de la dégradation des systèmes (organiques ou inorganiques). De plus, l'agressivité est un sous-ensemble de la violence puisque, si l'agressivité s'exprime, elle est de la violence. Il faut donc admettre que si un agent (mettons le vent) applique une quantité d'énergie cinétique sur un ensemble organisé (mettons un village) de telle sorte qu'il en augmente l'entropie (en le rasant), alors il y a eu violence du vent sur le village et, bien sûr, agression.

(1) Henri LABORIT, *La colombe assassinée*. Ed. du Seuil, 1983.

La finalité de l'organisme : l'action

Tout le raisonnement de Laborit tient au fait qu'il considère que la finalité d'un système biologique est l'action (or il est couramment admis qu'il s'agit de réaction, c'est-à-dire l'adoption d'une stratégie cohérente face à l'environnement). Toutes les actions motrices d'un organisme par l'intermédiaire de son système nerveux n'ont qu'un but, celui de rechercher le maintien de son équilibre biologique, c'est-à-dire de réaliser son plaisir. Une expérience agréable sera celle permettant le retour ou le maintien de cet équilibre biologique ; la désagréable sera celle qui est dangereuse pour cet équilibre, donc pour la survie et le maintien de la structure organique dans un environnement donné.

Jusqu'à ce stade, l'analyse de Laborit semble concorder avec celle de Karli ; pourtant ce dernier démontre que le système limbique (du cerveau) est, nous l'avons vu, le lieu où les informations, d'origines externes ou internes, vont être comparées aux données mémoarisées, pour réagir de façon adéquate. Or, Laborit considère le système limbique comme ayant pour seul rôle l'établissement de la mémoire, sans laquelle, dit-il, l'affectivité est impossible. Or, cette mémoire va provoquer l'apparition de réflexes conditionnés (affectifs ou à action motrice). Nous percevons donc que le système limbique ne permet qu'une action — qu'elle soit interne ou motrice — face aux conditions de l'environnement.

Les animaux aussi bien que l'homme vont tendre à assouvir leurs besoins. Ceux-ci étant la quantité d'information ou d'énergie nécessaire au maintien d'une structure nerveuse, soit

« innée » (c'est le cas du besoin fondamental de manger, copuler, etc.), soit « acquise » (la mise en place par la mémoire d'automatismes sera à l'origine de ces besoins acquis, le plus souvent d'ordre socioculturel). Si un comportement aboutit à l'assouvissement du besoin causé par le déséquilibre du milieu intérieur, alors il sera mémorisé, ce qui permettra le « renforcement » de ce comportement par l'intermédiaire du « faisceau de la récompense » (MFB, Median Forebrain Bundle) qui unit un certain nombre d'aires cérébrales.

Si l'action n'est pas récompensée ou si elle est punie, le comportement est alors celui de la fuite, et si la fuite est inefficace, l'animal en viendra à la lutte : il s'agit alors d'une agressivité défensive en réponse à une stimulation « nociceptive ». Ici, c'est un ensemble de voies, reliant différents étages cérébraux et appelé « Periventricular system », PVS, qui est mis en jeu. Si la fuite ou la lutte sont une réponse efficace à la situation vécue, elles peuvent être renforcées par le MFB.

Mais si le comportement n'est plus récompensé, s'il est puni ou encore si la fuite ou la lutte ne sont plus efficaces, un mécanisme d'inhibition du comportement appris survient par mise en jeu du « système inhibiteur de l'action » (SIA), ce qui va mettre en jeu l'axe hypothalamus-hypophyse-surrénales et va donc aboutir à la sécrétion de corticostéroïdes (hormones). Alors, dit Laborit, naît l'angoisse, c'est-à-dire une attente en tension, ne pouvant se résoudre que par une action gratifiante et qui peut parfois donner lieu à des dépressions ou des explosions d'agressivité.

Nous reviendrons sur ce dernier point et nous verrons l'importance que lui donne l'auteur.

L'hypertension... chez les rats

A l'appui de l'hypothèse de l'inhibition de l'action, Laborit cite une expérience qu'il a réalisée, avec trois groupes de rats.

- Le premier groupe est soumis à des chocs électriques venant du plancher d'une cage. Ces chocs sont précédés par un signal sonore et lumineux, ce qui permet aux rats de passer dans l'autre moitié de la cage qui n'est pas électrifiée. Il y a donc action.
- Le second groupe de rats est soumis à ces mêmes chocs, sans pouvoir les éviter. Après avoir essayé d'échapper aux chocs, ils finissent par s'immobiliser dans un coin de la cage : il y a inhibition de l'action.
- Le troisième groupe se trouve dans la même situation que le second groupe, mais les rats sont par paires. Les chocs électriques les incitent alors à se battre. Ici aussi, il y a donc action.

Ce traitement a lieu dix fois par jour, pendant dix jours. On constate à la fin de cette expérience que seuls les rats du second groupe font une hypertension artérielle supérieure à la normale et qui persiste même après 17 jours. Or, ce sont les seuls animaux qui aient présenté une inhibition de l'action (2).

Plusieurs critiques peuvent être faites, aussi bien sur les expériences que sur leur explication neurophysiologique :

— L'interprétation des expériences n'est pas univoque. En effet, on pourrait par exemple considérer que c'est la persistance de la situation émotionnelle d'alarme qui est dommageable pour les animaux. Dans ce cas, les animaux du premier groupe ne feraient pas d'hypertension parce qu'ils évitent la situation stressante. On sait de plus que dans des conditions naturelles — ce qui est loin d'être le cas dans cette situation expérimentale où l'animal ne peut que subir les chocs électriques — la réponse physiologique à un stress est un accroissement du débit cardiaque, permettant par une irrigation intensive des muscles, de fuir ou de lutter pour faire disparaître le stimulus nociceptif. Dans ce cas, on comprend aisément que les rats du troisième groupe utilisent l'énergie qui est libérée, contrairement à ceux du deuxième groupe, ce qui crée l'hypertension.

— La réponse des rats du 3^{me} groupe à la situation stressante est de combattre. Mais en serait-il de même si la cage n'était pas entièrement vide ? Autrement dit, si les rats avaient le choix entre être agressifs et autre chose ?

— Il semble que Laborit n'ait dosé dans aucun groupe les hormones qu'il dit être responsables de l'inhibition de l'action. Pourquoi ?

— Il est étonnant que, pour notre auteur, les corticostéroïdes soient responsables de l'inhibition de l'action, ce qui demanderait un assez long délai entre le stimulus et la réaction (inhibition de l'action). De plus, dans son système, ces hormones sont aussi mises en jeu si l'animal réagit par la fuite, la lutte ou la défense aggressive, mais dans ce cas leur effet serait différé jusqu'à la fin de l'action.

(2) Laborit, *L'inhibition de l'action*, Masson, 1981.

D'ailleurs, même Gray, qui a élaboré une théorie de l'anxiété assez proche de celle de Laborit, considère que le système inhibiteur de l'action agit directement (par voie nerveuse) sur les comportements (3).

C'est pour ces raisons — non exhaustives — qu'il apparaît impossible d'accepter le SIA tel que Laborit l'envisage, de même qu'il semble prématuré de généraliser des notions telles que le rôle néfaste de l'inhibition de l'action et celui, bénéfique, de l'activité motrice. D'autant plus que cette inhibition ne semble pas correspondre à la notion « d'inhibition » classiquement admise en physiologie, contrairement à ce que semble affirmer Laborit.

Les situations déclenchant l'inhibition

Etudions néanmoins les situations déclenchant l'inhibition de l'action :

— Quand une pulsion — besoin inné ou acquis — ne peut être assouvie, soit parce que l'objet convoité ne se trouve pas dans l'environnement, soit parce que l'animal a appris que l'action motrice nécessaire à l'assouvissement de sa pulsion sera punie ou non récompensée. Dans le premier cas, il semble plutôt que l'animal se mettra en quête de l'objet recherché. Dans le second cas, si la punition vient d'un dominant, le dominé pourra adopter au moins deux attitudes : soit reporter son

(3) Gray J.A., « Anxiety as a paradigm case of emotion », British Medical Bull, *Psychology* 37, 193, 1981.

comportement en un temps et/ou lieu où le dominant ne le censure pas, soit avoir une activité de déplacement (quand deux comportements opposés ont la même intensité, l'animal, ne pouvant choisir entre ces deux-là, adopte un troisième comportement sans rapport avec les deux premiers).

— Quand un stimulus nociceptif durable ne peut être évité.

— Quand une situation nouvelle (pouvant donc être nociceptive) se présente, l'animal se trouve contraint, du fait du manque d'information, à ne pas agir. Nous avons pourtant vu, avec Karli, qu'une situation étrangère accroissait l'attention sélective et la réactivité des animaux.

— Chez l'homme, une situation imaginaire — pouvant ne pas se produire — peut être une cause de l'inhibition de l'action.

Les types d'agressivité

Avant d'aborder l'aspect sociologique de l'agressivité, nous rappellerons les grandes catégories d'agressivité que Laborit a déjà exposées dans ces pages (4).

1) Agressivité prédatrice

Ne s'accompagne d'affectivité que dans la mesure où l'assouvissement de la pulsion résultant d'un déséquilibre biologique interne

(4) *Alternatives non violentes*, n° 24-25, 1977.

s'accompagne d'un arrêt de la sensation désagréable. Cette situation est quasiment inexisteante chez l'homme.

2) Agressivité de compétition

Les animaux vivant dans un territoire avec des congénères vont se trouver dans des situations où plusieurs individus vont vouloir assouvir les mêmes pulsions sur le même objet, ce qui entraîne de la compétition.

Le territoire, parce qu'il contient les êtres et les objets gratifiants, sera défendu et considéré comme propriété privée. Pour ce faire, tous les individus du groupe chercheront à maintenir la structure hiérarchique de dominance, aussi bien les dominants — ce qui est compréhensible — que les dominés qui, désirant continuer à profiter du territoire qui leur permet de vivre, ont intérêt à ce que le dominant maintienne sa dominance.

Nous verrons que pour Bunge, le maintien de la structure sociale ne découle pas de la compétition mais plutôt de la coopération.

L'établissement des hiérarchies résulte des statuts de dominance sociale acquis entre tous les animaux d'un groupe, lors des combats les opposant pour l'acquisition des objets gratifiants. Pour l'animal dominant, l'accès aux objets gratifiants lui permettant d'être en équilibre biologique, il diminuera son agressivité, sauf si son rang hiérarchique est menacé.

L'agressivité inter-mâles, liée aux taux hormonaux, est l'expression d'une compétition pour l'obtention des femelles.

3) Agressivité défensive

C'est l'agression en réponse à l'agression du milieu. L'agressivité de peur peut être rapprochée de ce cas, bien que faisant appel à l'apprentissage de la punition. Du fait de l'étrangeté d'un nouveau milieu et de l'impossibilité de pouvoir le contrôler, le PVS est mis en jeu ; il y aura agressivité d'isolement.

4) Agressivité d'angoisse ou d'irritabilité

Dans une situation d'inhibition de l'action, un animal peut devenir agressif en réaction à un stimulus quelconque, qui d'habitude n'entraînerait pas l'agressivité. Ce comportement, bien qu'inefficace, lui permet cependant d'avoir une activité motrice. C'est la sommation des excitations qui mettrait en jeu le PVS. Pour Laborit, ce type d'agressivité ne serait souvent qu'un cas particulier de l'agressivité défensive, puisqu'elle résulterait de l'inhibition comportementale infligée par les dominants aux dominés.

La « sociologie » de Laborit

A la base de toute l'analyse sociologique se trouve l'individu. La vision qu'on peut en avoir, à partir de ce que Laborit a déjà dit, est la suivante. L'individu va tenter d'assouvir ses pulsions (innées ou acquises) mais, au même instant, il rentrera en compétition avec d'autres individus ayant les mêmes pulsions. Au bout du compte, les besoins fondamentaux ne pourront s'assouvir que par la dominance. Ainsi la motivation fondamentale de toute

espèce s'exprimera par la recherche de cette dominance et donc la formation d'une hiérarchie de dominance agressive (Ceci est loin d'être admis par les éthologistes. On trouve, par exemple, une structure sociale de caste basée sur la répartition des tâches, chez les abeilles). Au sein de cette hiérarchie, nous trouverons des dominants n'étant plus agressifs, car pouvant assouvir leurs besoins, et des dominés inhibés dans leurs actions, puisqu'empêchés par les dominants d'assouvir leurs pulsions, d'où une tendance à être agressifs. Cependant, cette structure sociale sera maintenue puisque tout individu a besoin du groupe social pour survivre. On peut dès à présent se demander quel intérêt possède le dominé à rester dans le groupe puisque, du fait même de la hiérarchie de dominance, ses pulsions restent inassouvies. Nous aborderons ce sujet dans l'exposé des thèses de M. Bunge.

Pour l'homme, ce schéma se complique, car, dit Laborit, « un individu va négocier sa niche environnementale avec tous ses apprentissages antérieurs, ses automatismes inconscients ». Bien sûr, il existera toujours un « alibi langagier » pour expliquer ses actions mais, en fait, ce qui les déterminera principalement, ce seront les premières années de sa vie, lorsque, enfant, il ne sait pas encore qu'il est dans un milieu différent de lui. Or cette période a laissé dans son système nerveux une « empreinte » dont il est parfaitement inconscient et qui ne sera que remodelée par les apprentissages culturels successifs. L'activité de cet individu, réglée par la finalité du groupe social, va alors diriger l'activité des autres niveaux d'organisation jusqu'au niveau moléculaire. Chaque niveau pouvant être considéré comme un « servo-mécanisme », puisqu'il est contrôlé par un régulateur, lui-même sous le

contrôle des niveaux extérieurs. Quand on parle d'agressivité, il faut donc comprendre comment chaque niveau d'organisation va rentrer fonctionnellement en rapport avec celui qui l'englobe. De plus, il faut concevoir que le maintien de la structure de l'ensemble est nécessaire au maintien de celle de chaque niveau d'organisation. Quels sont ces derniers niveaux ?

— Niveau interindividuel : la criminalité

D'une part, entre deux individus, le langage est à l'origine de l'agressivité, car pouvant permettre par un discours logique d'expliquer les comportements qui ne sont en fait que l'expression de notre inconscient. D'autre part, le crime est « la parole des classes sociales les plus défavorisées », celles pour qui apprendre à parler est difficile. Outre cet aspect « langagier », la compétition a un grand rôle soit dans l'explication de l'agressivité oedipienne, soit dans celle de la recherche de dominance au sein des couples qui peut aller jusqu'à une recherche de dominance sociale pour se faire valoir du conjoint, soit enfin dans celle de la violence causée par la publicité. C'est à travers ces deux derniers cas que Laborit montre le passage au niveau d'intégration supérieur.

— La violence à l'intérieur du groupe

La famille : sa structure est basée sur la dominance décisionnelle du mari sur la femme et des parents sur les enfants, ce qui évidemment est une structure conflictuelle puisqu'entraînant une inhibition de l'action. Mais « tous les aspects psychologiques, sociologiques, économiques, politiques — au sens large — ne peuvent être qu'artificiellement isolés, dans leur étroite interdépendance. Ils résultent eux-

mêmes des structures bio-comportementales des hommes qui sont en définitive les éléments de ces ensembles complexes. Ceux-ci en retour réagiront sur les structures biocomportementales ». Donc, le type d'interrelations existant entre les individus participant au groupe familial résultera de la réaction de ceux-ci à la société globale. Nous passons donc au niveau supérieur.

Le groupe élargi : La recherche de la dominance, due au système nerveux des animaux comme des hommes, va pousser ceux-ci à s'approprier l'objet gratifiant, d'où compétition et formation de hiérarchies, avec toutes les inégalités qu'elle suppose ; ensuite, institutionnalisation. C'est donc bien un certain type de violence qui sera institutionnalisée sous forme d'Etat.

La lutte des classes : elle est le fait d'individus qui ne se sentent pas reconnus à leur juste valeur et tentent de changer le système pour un autre où ils seront reconnus. Réunis en groupe, les gens d'une même classe vont tenter l'action par la parole, puis par la violence si le discours est insuffisant. Plus les différences — notamment du pouvoir d'achat — seront grandes entre les individus, plus la violence sera importante. En fait, le système ne se maintient que du fait de l'existence de nombreux échelons hiérarchiques, donc de nombreuses dominances partielles qui donnent des avantages capables de compenser les désavantages.

— La violence inter-Etats : la guerre

Ici, de même qu'entre individus et au sein des groupes, c'est la compétition pour l'objet gratifiant qui sera la base de la violence (cet

objet pouvant être les ressources naturelles, la technologie, etc.). Mais pour que celle-ci puisse s'exercer, il faut que se taise la violence intra-groupe, que chacun se sente partie intégrante de la communauté nationale. Pour ce faire, il faudra fournir un objet de ressentiment commun hors du groupe. La race joue bien ce rôle de rejet de la différence et de « renforcement de l'image narcissique de soi-même ». Un discours exaltera le don de la vie individuelle pour quelque chose qui le dépasse et est en fait la structure hiérarchique de dominance. Cette idée ressemble assez à ce que soutient Bunge, à savoir que la compétition intergroupe nécessite la coopération intra-groupe.

Des généralisations abusives

La critique la plus importante que l'on puisse faire à cette théorie sociologique est le fait que Laborit a voulu appliquer aux structures sociales les mécanismes régissant les structures biologiques. Or, si l'on peut imaginer — nous avons vu que c'est loin d'être démontré — que les individus participant à une structure sociale puissent être inhibés dans leur action, il est impossible d'admettre qu'un Etat le soit.

Ceci ne signifie nullement que toutes les idées de l'auteur de « **La colombe assassinée** » soient à rejeter, mais plutôt que leurs interprétations sont à considérer avec réserve.

Il semble même difficile d'adhérer à l'idée selon laquelle une structure sociale peut être agressive. En effet, ce que notre auteur

appelle agressivité est dénommée comportements d'agression par Karli, ce qui par définition est le fait d'organismes vivants, c'est-à-dire de structures biologiques et non sociales.

Enfin, il est tout à fait regrettable de voir des conceptions d'éthologie animale de plus en plus contestées, voire erronées ou simplistes, appliquées telles quelles à l'homme, faisant de lui un être totalement déterminé, par sa neurophysiologie et sa vie de nourrisson, à être constamment en inhibition de l'action.

En conclusion, il serait intéressant de voir comment Laborit estime que l'homme peut éviter l'inhibition de l'action. Il y a le suicide, l'agressivité défensive et le « langage du corps des névrosés », ceci regroupant la crise hystérique, la créativité, la toxicomanie et les psychoses, toutes choses que le neurophysiologiste considère comme des fuites. Il reste les thérapeutiques, les sports et les défilés. Cependant, « on peut craindre que, favorisant le retour à l'équilibre biologique individuel, elles ne favorisent du même coup la reconduction d'une société dont la contestation ne peut venir que du « mal-être » qu'elle provoque ». Ce qui somme toute nous laisse peu de chances de détourner notre agressivité tout en transformant notre environnement social. Une note d'espoir jaillit cependant à la fin du livre, quand, dans une vision « scientiste », Laborit envisage la résolution des problèmes sociaux par la compréhension du cerveau. Celle-ci permettrait aux hommes de prendre conscience que ce ne sont que des mécanismes psychologiques inconscients qui sont à la base du « mal social ». Mais à quoi peut bien servir de savoir que nous sommes déterminés, si ce déterminisme est, d'après notre auteur, en grande partie biologique ?

Finalement nous pourrions nous demander avec M. Blanc (5) si Laborit ne nous propose pas une sociobiologie qui, à l'inverse de celle d'E.O. Wilson, remettrait en cause l'ordre établi.

(5) *La Recherche*, n° 118, janvier 1981.

SEJOURS AU LARZAC

Au Larzac, la communauté de l'Arche des Truels vous invite à un séjour :

- en juillet, du 6 au 15, ou du 20 au 29.
- en août, du 6 au 15, ou du 20 au 29.
- en septembre, du 6 au 15.

Temps favorable aux échanges, par le travail manuel (environ 6 heures), les exercices corporels, la méditation, le chant, la danse, la fête, la réflexion sur la violence et la non-violence.

Ecrire à : Communauté des Truels, 12100 MILLAU.

Edward Wilson :

une "sociologie" des gènes agressifs

En 1975, Edward O. Wilson publiait un volumineux ouvrage qui tentait d'expliquer tous les phénomènes sociaux de l'ensemble du monde vivant (1). Ce travail était important du point de vue de la quantité d'informations apportées, de l'influence que sa théorie a exercé sur nombre de biologistes et, aussi, des débats contradictoires qu'il a occasionnés.

En effet, bien que l'étude des interactions sociales se situe au niveau comportemental, cette théorie « néo-darwinienne » tente d'en expliquer les fondements génétiques. Essayons de la résumer brièvement.

Si une interaction entre deux individus s'exprime par des comportements, ceux-ci sont déterminés par la sélection naturelle (c'est à ce concept d'interaction que Wilson attribue le qualificatif « social »). Autrement dit, les comportements sont gouvernés par des gènes qui ont été sélectionnés au cours de

l'évolution (en fait, peu de données existent quant à la relation entre gènes et comportement). Seulement, Wilson admet que la sélection tend à ne maintenir que l'allèle (2) le plus apte dans la population, donc à produire des individus homozygotes pour tous leurs caractères (principe de plus en plus battu en brêche). De plus, le but de chaque individu est de répandre ses gènes — qui sont « égoïstes » puisque cherchant à supplanter les autres gènes — dans toute la population. Ceci se fera de trois façons :

— le comportement altruiste : un individu A favorisant un individu B qui lui est apparenté, avec lequel il a donc des gènes en commun, va permettre à ces gènes de mieux diffuser dans la génération suivante ;

(2) Chaque caractère — par exemple la couleur des yeux — est déterminé par deux copies au niveau des gènes, ou allèles, pouvant être identiques (le caractère est homozygote ; exemple : yeux bleus, yeux bleus) ou différentes (le caractère est hétérozygote ; exemple : yeux bleus, yeux bruns).

(1) E.O. Wilson, *Sociology, the new synthesis*, Harvard University Press, 1975.

— le comportement égoïste : l'individu n'aide pas ses apparentés, car il peut par lui-même laisser davantage de descendants ;

— le comportement de malveillance (agression) : confronté à un étranger, l'individu va aider son apparenté à obtenir une ressource au détriment de l'étranger, augmentant ainsi les chances qu'aura son apparenté d'avoir des descendants (et donc la probabilité que les gènes qu'il partage avec lui se répandent).

Tout se passe donc comme si la sélection s'exerçait directement sur chacun des gènes, alors qu'il est admis à l'heure actuelle qu'elle s'exerce sur le patrimoine génétique entier de l'individu qui résulte de l'interaction de tous les gènes.

D'autre part, il n'existerait qu'un seul mécanisme évolutif, consistant en un changement de fréquence de gènes, ce qui est fortement contesté par d'autres évolutionnistes.

En conclusion, pour Wilson, les animaux — et donc l'homme — ne seraient que des « machines à survie pour les gènes », chacune de ces machines n'étant pour une autre machine à survie qu'un obstacle à vaincre ou une ressource à exploiter (3).

Des formes d'agression très diverses

Si nous gardons en tête cette incessante compétition entre gènes (postulat génétique énoncé ci-dessus), nous comprendrons pour-

(3) Pour plus de détails sur les théories de l'évolution, voir *La Recherche*, n° 129, janvier 1982.

quoi l'agression, qui est la restriction, par la force ou la crainte, des droits et des biens d'un individu, se traduira à long terme par la diminution de l'adaptation génétique de cet individu (puisque ses gènes auront moins de chance de se répandre dans la population). Finalement, les causes, l'expression et les fonctions de l'agression sont très diverses :

— **Agression territoriale** : le but est de chasser l'intrus hors du territoire ; les combats violents n'apparaissent que si le résident n'a pu obtenir satisfaction par la menace ;

— **Agression de dominance** : elle a pour but d'empêcher les subordonnés de profiter des objets convoités, considérés par le dominant comme sa propriété ;

— **Agression sexuelle** : un mâle attaque ou menace une femelle pour pouvoir copuler avec elle, ou créer un lien sexuel prolongé ;

— **Agression disciplinaire parentale** : par une éducation agressive, les parents cherchent à accroître l'adaptation génétique de leurs enfants. Mais il arrive un moment où les enfants accroissent leur adaptation génétique au détriment de celle des parents, qui les chassent alors par des comportements d'agression ;

— **Agression moralisatrice** : des sanctions morales existent qui obligent à la réciprocité des altruistes. Chez l'homme, ceci se traduit par l'acquisition de codes de sanctions destinées aux individus ne respectant pas les règles des « religions ou idéologies évangéliques » ;

— **Agression prédatrice et anti-prédatrice** : il n'est pas évident que la première puisse être considérée comme de l'agression. Quant à la seconde, elles est purement défensive.

La compétition

Nous voyons que dans la plupart des cas, l'agression se confond avec la **compétition** dont elle n'est qu'une des composantes ; la compétition étant une demande active de la part de plusieurs individus de la même espèce (compétition intraspécifique) ou de plusieurs espèces ayant des besoins alimentaires équivalents (compétition interspécifique) pour une ressource ou un objet de besoin commun, potentiellement ou effectivement nécessaire.

Ainsi, nous dit l'auteur, l'agression non sexuelle visant les ressources de l'environnement (surtout nourriture et abri) va se développer quand il y aura pénurie, ou surpopulation. Son rôle est donc de réduire l'expansion démographique. Cependant, pour lui, elle n'est pas la seule réponse à ces situations difficiles. En effet, elle sera généralement évitée par l'émigration, la prédation, et les maladies, qui réduisent l'effectif de la population. De plus, des facteurs indépendants de la densité (par exemple de mauvaises conditions météorologiques) vont reporter la compétition dans le temps. Pourquoi donc certains animaux préfèrent-ils le pacifisme et le bluff à l'escalade de la violence ? Car, nous dit Wilson, « il existe un niveau optimal au-delà duquel l'adaptation individuelle diminue ». Pour certaines espèces, ce niveau d'agression dans leurs interactions réciproques doit être zéro, en d'autres termes, les animaux doivent être globalement non-agressifs. Pour tous les autres, l'optimum se situe à un niveau intermédiaire. C'est alors, grâce à deux types de contraintes, que l'agressivité sera contrôlée.

La première contrainte intervient pour éviter que l'agression ne s'exprime contre un apparenté non reconnu comme tel, car dans ce cas l'agresseur diminuerait les chances de voir les gènes qu'il possède en commun avec l'agressé se répandre dans la population.

La deuxième contrainte évolutive a pour but d'éviter que le temps passé à être agressif ne diminue celui pouvant être consacré à des activités favorisant l'accroissement de l'adaptation génétique (nutrition, copulation, élevage des jeunes, ...).

L'aggression est génétique

Mais si l'agression est contrôlée par le génoype (la somme des gènes qui en s'exprimant donnent le phénotype, c'est-à-dire l'individu), elle va aussi dépendre de la présence ou de l'absence des causes mêmes de l'agression. Celles-ci sont de deux types :

— **Les imprévus de l'environnement** : face à ces imprévus, l'animal doit être prêt à répondre de façon parfaitement adaptée, c'est-à-dire que son niveau d'agression doit être optimal. Dans ces conditions, la rencontre avec des groupes étrangers, la présence d'une source de nourriture ponctuelle, la surpopulation ou la période de reproduction, vont déclencher l'agression.

Pourtant, il existe, de l'avis même de l'auteur, des cas particuliers. Des singes affamés peuvent tendre à se disséminer à la recherche de nourriture, ce qui réduira la possibilité d'occurrence des comportements d'agression. De même, au-delà d'une certaine densité de population, certains poissons formeront des agrégats pacifiques.

— L'apprentissage et les changements hormonaux.

Des expériences de laboratoire ont montré qu'un animal apprend à être gagnant ou perdant. C'est-à-dire que plus il gagne de combats, plus il aura de chance d'en gagner. Pour celui qui perd, le mécanisme est le même.

Le système hormonal agit comme un modulateur grossier, tendant à ajuster les comportements d'agression. Les interactions des différentes hormones sont complexes. Nous retiendrons simplement qu'elles se situent à trois niveaux de contrôle différents.

Le premier détermine l'état de préparation au combat, ce que nous appelons couramment agressivité. Ce niveau sera important dans l'initiation dès la période sexuelle et de la dominance aggressive. Les hormones actives sont les androgènes, œstrogènes et hormones lutéinisantes (LH). Le second niveau permet une réponse — agression ou fuite — rapide au stress. En effet, l'hormone responsable est l'épinéphrine dont la sécrétion est induite par voie nerveuse, contrairement aux corticostéroïdes, que Laborit situe à ce niveau, mais que Wilson situe au troisième niveau. Celui-ci induit une réponse plus lente, mais durable, au stress. Sans ces hormones, l'intégrité psychobiologique de l'animal ou de l'homme va se détériorer, face à des températures extrêmes, des infections, des intoxications, etc.

Nous voyons donc, dit notre sociobiologue, que l' « agression est un ensemble de réponses complexes du système hormonal et nerveux de l'animal programmé pour être déclenché en période de stress. L'agression est donc génétique, dans le sens (...) que ses composants possèdent un haut degré d'héritabilité et sont par là-même sujets à une évolution continue ».

Pour ma part, je critiquerai plus ce type de conclusions déterministes que le système hormonal en lui-même. En effet, une telle richesse de facteurs déclencheurs qui supposent de nombreux contrôles, notamment par le cerveau, est susceptible de déboucher sur des comportements peu stéréotypés et donc plus à même de varier d'un individu à l'autre, mais aussi d'une situation environnementale à l'autre. C'est d'ailleurs ce que cherche à montrer Karli dans son étude neurophysiologique.

D'ailleurs, Wilson expose, et c'est tout à son honneur, des données allant à l'encontre de sa théorie ; notamment, que la testostérone (une hormone androgène) pourrait ne pas être le déclencheur de l'agressivité, mais que c'est au contraire celle-ci qui provoquerait la sécrétion de la testostérone. De même, il suppose que l'expérience, ou d'autres hormones non encore identifiées, pourraient bien contrôler le système hormonal qu'il décrit.

L'aggression humaine

Tout ce que nous venons d'exposer découle d'observations ou d'expérimentations sur les animaux. Bien qu'une grande partie de ce qui a été exposé puisse s'appliquer à l'homme, voyons ce que l'auteur de « **Sociobiology** » dit de l'agression humaine. S'il estime qu'il suffit qu'elle s'exprime en période de crise (par exemple pénurie alimentaire, surpopulation) pour être adaptative, il considère aussi que les « comportements brutaux », de même que d'autres réponses agressives au stress ou à un environnement inusuel, peuvent être adaptatifs ; c'est-à-dire qu'ils accroîtront la survie et les performances reproductrices de certains

individus dans des situations de stress. Ainsi, dans des conditions de concentrations anormales, les rats vont avoir des comportements d'agression bizarres ; outre une agressivité frénétique, on verra apparaître hypersexualité, homosexualité et même cannibalisme. Cela présente, dit Wilson, de claires similitudes avec ce qui se passait dans les camps de concentration et camps de prisonniers de guerre (voici donc la transition faite entre l'animal et l'homme !). Et ce n'est pas parce que les comportements sont bizarres, continue-t-il, qu'ils ne sont pas adaptatifs. D'ailleurs, notre auteur estime, à un autre moment, que des comportements peuvent apparaître comme étant égoïstes et être en fait profitables au groupe à long terme. Ce qui évidemment permet de tout justifier, même les comportements les plus révoltants, à l'exemple de ceux qui sont apparus dans les camps de concentration !

Puisque l'agressivité est adaptative (4), elle doit avoir été sélectionnée génétiquement, si l'on se réfère au principe darwinien. Mais alors, comment expliquer toute la partie de l'agressivité qui résulte d'un apprentissage ? D'après Wilson, c'est un faux problème, car on sait que la capacité à apprendre certains comportements est sous contrôle génétique. L'agression est-elle donc irrémédiable ?

En guise de réponse, je citerai notre auteur : « La leçon pour l'homme est que le bonheur a peu de choses à voir avec tout cela

(4) Rappelons que, pour Wilson, un comportement est génétiquement adaptatif s'il donne à l'individu une plus grande capacité à répandre ses gènes dans la population soit par sa descendance propre, soit à travers la descendance d'un apparenté.

(l'évolution génétique). On peut être adaptatif et malheureux. Si nous souhaitons réduire nos propres comportements agressifs, et diminuer nos taux hormonaux à un niveau tel que nous soyons heureux, alors nous devons prévoir la densité de notre population et les systèmes sociaux, de telle sorte que l'agression soit inappropriée dans les conditions de vie courante, et donc, moins adaptative ». Vu la vitesse d'évolution des caractères génétiques, ceci nous laisse pas mal de temps devant nous !

Les systèmes de dominance

Il me semble important d'aborder de façon succincte les systèmes de dominance, puisque ceux-ci résultent, nous l'avons déjà vu avec Laborit, de l'interaction agressive entre tous les individus du groupe qui établissent entre eux un rapport de force, donc un statut social.

Prenons, pour illustrer ceci, l'exemple de la poule domestique chez laquelle a été définie la hiérarchie de dominance agressive et qui est le modèle considéré comme le plus général chez les vertébrés supérieurs et qui pourrait même, d'après certains, s'appliquer à l'homme.

Dès que des gallinacés domestiques inconnus se rencontrent, ils se battent. La hiérarchie de dominance qui se forme résultera donc d'un « peck-order » (ordre des coups de bec), le dominant pouvant frapper le dominé sans que celui-ci ne réponde. Au sein de cette hiérarchie, chaque animal maintiendra son statut en frappant ou en menaçant ses congénères. Les animaux dominants seront récompensés par leur forte « adaptation génétique », c'est-à-dire

qu'ils auront une priorité d'accès à la nourriture, aux lieux de nidification et de repos les meilleurs ; ils seront aussi plus libres de leurs mouvements. Pour ce qui est des coqs dominants, ils copuleront beaucoup plus que leurs subordonnés.

D'autre part, il faut savoir que les coqs dominent les poules et forment une hiérarchie séparée de celle des femelles. L'explication adaptative est que lors de préludes à l'accouplement, le mâle montre des comportements de menace vis-à-vis de la femelle qui adopte alors une position de soumission proche de celle de copulation ; l'acte sexuel peut alors avoir lieu. Dans ce cas, le problème est que les femelles dominantes vont adopter cette position de soumission moins facilement que les dominées. Comment expliquer qu'elles puissent alors avoir un avantage génétique à être dominantes ? Wilson nous dit que les avantages d'accès à la nourriture et aux nids compensent ce désavantage, mais il ne démontre pas cette compensation.

Implicitement, les sociobiologistes considèrent donc que c'est la compétition agressive qui maintient la structure sociale, chacun s'habituant à respecter la priorité (alimentaire, sexuelle, etc.) de ses dominants, ce qui par ailleurs diminuera l'agression. C'est ce qu'on appelle l'inertie sociale. Deux points méritent l'attention :

— La priorité des hiérarchies de dominance. Confrontée à des étrangers, la violence latente du groupe va se déchaîner. L'intrus étant une menace pour le statut de chacun. En même temps qu'éclatera la violence contre les étrangers, il y aura des comportements agressifs entre les membres du groupe. Ceci ressemble fort, dit Wilson, à ce qui se passe



**les éditions
ouvrières**

Jacques Sémelin
*pour
sortir de
la violence*
LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

Jacques SÉMELIN
**POUR SORTIR
DE LA VIOLENCE**

"Pour ceux qui veulent découvrir la non-violence."
Michel Polac, TF1.

"Le meilleur ouvrage qu'on puisse lire aujourd'hui sur la non-violence."
Philippe Warnier, T.C.

"Tout ce qu'il faut savoir sur le thème de la non-violence active - qui est tout le contraire de la passivité et du renoncement."
Bernard Langlois, Antenne 2.

23208 · 1983 · 58 F

chez l'homme. En fait, ce type de compétition/coopération peut aussi bien exister entre deux sous-groupes sociaux (exemple : deux équipes sportives). En dehors de ces situations de confrontation avec des étrangers, le mâle dominant arrêtera les combats entre ses subordonnés (ceci a été démontré chez des singes), qu'il soit présent ou non, sa seule existence suffisant à diminuer l'agression.

— Les avantages à être dominant ou dominé.

Pour ce qui est du dominant, l'avantage est évident. D'une part, il va être moins stressé et va dépenser moins d'énergie dans les conflits. D'autre part, il va accroître son adaptation génétique grâce à ses priorités d'accès à l'alimentation, aux femelles, etc. D'ailleurs l'avantage reproductif lié à la dominance se retrouve dans certaines sociétés humaines polygames, notamment chez les Indiens du Brésil, étudiés par Neel. Wilson semble en accord avec les conclusions de l'anthropologue, relatives à l'intérêt évolutif de la polygamie : « Les Indiens polygames (...) ont tendance à être plus intelligents que les non-polygames. L'espérance de vie de leur descendance tend aussi à être meilleure ».

On a envie de demander alors pourquoi, dans ces conditions, la nature n'a pas sélectionné la polygamie pour toute l'espèce humaine...

La compensation au statut de dominé est d'avoir l'espoir de grimper un jour dans la hiérarchie ou bien de pouvoir émigrer et ainsi répandre ses gènes, soit en s'intégrant à un autre groupe, soit en conquérant un nouveau milieu. Un second intérêt réside dans les comportements altruistes vis-à-vis d'un apparenté.

Enfin, il existerait, et c'est à mon avis l'aspect le plus intéressant, dans certains groupes, des liens de coopération entre dominants et dominés.

Nous percevons bien que le but de Wilson est ici de démontrer que les hiérarchies de dominances, basées sur les comportements d'agression, sont en fait une bonne chose pour tout le monde, même si les avantages des dominés paraissent pour le moins discutables.

En conclusion, il me semble que, la socio-biologie de Wilson ne reposant sur aucune base génétique sérieuse, il nous faut considérer avec prudence toutes les affirmations basées sur l'avantage adaptatif des gènes égoïstes. Par contre, de nombreuses données ou hypothèses intéressantes, bien souvent non exploitées, se dégagent tout au long du livre. Ainsi, Wilson a été le premier à postuler la coopération comme composante fondamentale du maintien des structures sociales, à côté de la compétition agressive. Cette idée a d'ailleurs été reprise par M. Bunge dans son étude socio-biologique des sociétés animales et humaines.

Mario Bunge :

la coopération nécessaire

Qu'est-ce qu'un système social ? Quelles sont les forces mises en jeu pour stabiliser le système et quel est le rôle des actions individuelles dans cette cohésion sociale ? Voici quelques-uns des problèmes sociobiologiques abordés par Mario Bunge dans son livre *The mind-body problem* (1980, Pergamon Press).

Pourquoi un exposé sociologique dans le cadre d'une étude sur l'agression ?

La première raison est que, comme tout comportement, un comportement social possède un contrôle interne et externe. C'est le cas notamment de l'agressivité qui dépend de variables endogènes comme les hormones (spécialement la testostérone) et certains systèmes cérébraux (ex : hypothalamus antérieur) aussi bien que de variables exogènes comme la raréfaction de nourriture, le froid, le surpeuplement, mais aussi l'environnement social. La deuxième raison, c'est qu'un être vivant — ou

biosystème — entre en relation avec d'autres êtres vivants et ceci de façon compétitive et coopérative. Et ceci est pour Bunge une des caractéristiques des systèmes biologiques. Or, nous avons vu, aussi bien avec Laborit que Wilson, que l'agression est le cas particulier de la compétition le plus répandu, et que cette agression est, pour eux, la définition suffisante d'un système social.

Notre épistémologue définit le système social comme étant un système — appelons-le x — dont la « composition » est un ensemble d'animaux du même ordre zoologique, vivant

dans leur « environnement », c'est-à-dire l'ensemble des choses, autres que les composants de X, agissant sur ces derniers ou subissant leur action. Enfin, il définit la structure de X comme le répertoire des comportements sociaux des membres de X. Nous voyons donc que si nous supprimons ou transformons les comportements sociaux (par exemple l'agression), la structure sociale sera elle-même transformée.

Le postulat de Bunge est alors que des congénères forment un système social si chacun coopère avec un ou plusieurs autres membres du groupe.

La coopération

Qu'est-ce que la coopération ?

Deux animaux coopèrent l'un avec l'autre si et seulement si le comportement social de chacun possède une valeur biologique et/ou un intérêt psychologique pour l'autre ou pour un troisième animal. Quand la coopération concerne des objets, par exemple les biens, on parle de partage. S'il s'agit d'activités, on parle de participation. Donc, si un animal partage ou participe, c'est qu'il coopère avec un ou plusieurs membres du groupe, soit en agissant sur des choses ou des êtres du système social (partage), soit en faisant une activité donnée (participation).

Bien entendu, cette coopération peut ne pas être consciente : elle est alors automatique, comme chez les insectes sociaux. Il n'en reste pas moins que les animaux coopèrent, soit

dans leur intérêt propre (comme c'est le cas avec le partenaire sexuel ou le partenaire de recherche alimentaire), ou dans l'intérêt du groupe (comme c'est le cas d'une colonie de fourmis ou d'une meute de loups). Ils coopèrent tout aussi bien que s'ils le faisaient intentionnellement, c'est-à-dire s'il existait une solidarité ou altruisme. En fait, cette forme de coopération consciente est peu représentée, nous dit Bunge, car elle suppose un système nerveux central très développé puisque capable de se rendre compte qu'un congénère a besoin d'aide.

Quoi qu'il en soit, il apparaît évident que si la coopération n'avait pas existé entre les plantes et les animaux, l'atmosphère terrestre ne serait guère différente de ce qu'elle était à l'apparition de la vie. Pourtant les premiers évolutionnistes insistaient sur la compétition au détriment de la coopération, et Freud aussi bien que Lorenz considéraient que l'agression était instinctive, et omniprésente. Aujourd'hui, nous savons que la lutte pour la vie comprend l'agression et la coopération. Par exemple, l'attroupement et la formation de colonies sont des défenses efficaces contre la prédatation. De même, le pâturage en groupe, la chasse en bande et la défense active comprennent de la coopération, pour ne pas parler de formes plus évoluées de la socialisation, telles que divisions du travail ou des jeux.

Bunge en conclut « Pas de coopération, pas de sociosystème » (p. 178). Mais attention, pourrait-il dire, à ne pas prendre le contrepied des courants de pensée précédents. En effet, si la coopération est un des moteurs des structures sociales, elle l'est à côté de la pression sociale, que celle-ci s'exerce de façon contrainte ou non, c'est-à-dire qu'en plus des

actions interindividuelles qui maintiennent les sociosystèmes, il existe les influences du groupe sur l'individu qui l'empêchent de détruire l'édifice social.

Mais la pression sociale — que Laborit appelle agression sociale — n'est pas « une action mystérieuse du total sur le particulier, mais plutôt l'action directe ou indirecte des différents composants du groupe social sur ceux qui dévient de la norme » (p. 179). Cette pression de la structure sociale peut agir faiblement sur le comportement des individus, comme c'est le cas dans la plupart des sociétés de vertébrés. En effet, les bandes et troupes de différents types éclatent et parfois même se dissolvent entièrement, quand les conditions environnementales s'altèrent. Par contre, dans les sociétés hiérarchiques de primates, la structure sociale globale prédomine tant que le système social se maintient. Ceci explique aussi bien la stabilité sociale que les rébellions occasionnelles. Ainsi, les déviants, les « sous-privilégiés », ou simplement les jeunes sont-ils souvent exclus. Dans quelques cas, ils peuvent trouver un habitat plus favorable, leur offrant de nouvelles possibilités de vie (comme nous l'avons vu avec Wilson dans le paragraphe concernant les avantages à être dominé). Dans les autres cas, les déviants peuvent réunir des forces pour tenter une restructuration du groupe dont ils ont été exclus.

Nous voyons donc que, là où Wilson considère qu'une seconde chance est laissée aux dominés — porteur de mauvais gènes — Bunge estime que, tout comme la variété génétique est un facteur d'évolution biologique, la déviance sociale est un facteur d'évolution sociale.

Nous pourrions expliciter ceci en disant qu'il n'y a pas des bons gènes ou des mauvais gènes, ou de bons individus et de mauvais déviants, mais qu'il y a des gènes majoritaires car plus adaptés à un moment donné aux conditions de l'environnement — qui peut être social — et des gènes minoritaires qui sont maintenus dans la population et qui pourront lui permettre d'évoluer face à des variations imprévues de l'environnement.

Nous avons vu qu'un individu faisant partie d'un groupe social y participe. Or la participation implique la différenciation ; autrement dit, il n'y a aucune occasion de participer s'il n'y a pas plusieurs sous-groupes sociaux. Néanmoins, précise notre auteur, la participation est nulle si la différenciation est maximale, puisque dans ce cas aucun individu n'appartient à plus d'un seul sous-groupe social. De même, comme nous le reverrons ultérieurement, la participation est nulle si la différenciation est minimale, puisqu'il n'existe alors plus de sous-groupes. Les participations individuelles vont donc s'associer et définir une nouvelle propriété du système, que l'on peut appeler « participation globale » dans la société, laquelle résulte de l'interaction de tous les sous-groupes sociaux.

Au bout du compte, cela conduit à admettre qu'aucune société n'est homogène dans tous ses aspects ; elle est donc divisée en sous-groupes sociaux (au moins le sexe et l'âge). Ceci s'oppose à la vision de Laborit selon laquelle l'homme doit tendre vers un système planétaire homogène dans lequel les individus n'auraient plus de raison de rentrer en compétition les uns avec les autres, puisqu'il n'y aurait plus de différence entre eux.

C'est donc grâce à la différenciation que la société va être cohésive. En effet, plus deux sous-groupes sociaux se partagent de membres, plus ils sont liés. Il est évident, dit Bunge, que ces liens n'agissent que si les sous-groupes sont différents, en particulier si, d'un point de vue fonctionnel, ils sont complémentaires l'un de l'autre. Il est clair, poursuit-il, que ce n'est pas la différenciation en elle-même qui contribue à la cohésion, mais l'existence de nombreuses intersections entre sous-groupes qui vont alors s'entremêler, entraînant ainsi la cohésion sociale. De toutes façons, si la société n'était pas cohésive, elle ne serait pas un système. La cohésion est donc bien une propriété sociale émergente, c'est-à-dire une propriété du système non possédée par un quelconque individu composant la société.

Cette cohésion peut être spontanée, ce qui est de loin le cas le plus fréquent, ou contrainte, ou encore les deux. Si la cohésion est forte, elle assurera la stabilité de l'édifice social ; par contre, si elle est faible, cela entraînera soit un changement structural, soit une violente répression à chaque tentative de changement structural.

Puisque nous avons admis que la cohésion résultait de la division de la société en sous-groupes sociaux, nous admettons par là-même qu'elle dérive du partage (des choses et services) et de la participation (à des activités). En effet, s'il n'y avait pas de participation, la ségrégation serait extrême, il en résulterait une instabilité aboutissant à la fragmentation du groupe. De même si la participation était maximale, nous verrions apparaître ce même effet déstructurant, car une société d'égaux sous tous les aspects est un rassemblement de compétiteurs n'ayant aucun besoin d'assis-

tance mutuelle, et n'ayant pas besoin d'appartenir à la société. En d'autres termes « si chaque individu est soit rien, soit tout dans la société, c'est-à-dire complètement marginal ou ubiquiste, alors la cohésion est minimale » (p. 231). Dès lors, la cohésion maximale se situera entre les deux, là où chaque individu coopère partiellement avec des compagnons.

Cohésion spontanée et cohésion forcée

Nous voyons ressurgir ici le problème de la dualité coopération/compétition, qui nous intéresse plus particulièrement. En effet, dit Bunge, la cohésion spontanée d'une société consistant en une participation modérée de ses membres dans les différents sous-groupes sociaux de la communauté, si cette dernière est peu différenciée, il n'y aura pas d'occasion de participer et la compétition prédominera. Dès lors, la cohésion sera faible. Par ailleurs, si la différenciation est sévère, comme c'est le cas dans les sociétés hiérarchiques, il n'y aura pas non plus beaucoup de participation, la stabilité étant alors imposée par la force des armes ou des idéologies. Bunge étudie ici le cas particulier des sociétés humaines. La cohésion forcée, dit-il, est liée à la répression culturelle ou politique, c'est-à-dire à l'action d'idéologies organisées (ex. : églises ou partis) ou des forces de police ou autres. Il propose alors un critère objectif et même quantitatif de la liberté politique. Pour lui, une société est politiquement libre si sa cohésion spontanée est beaucoup plus grande que sa cohésion forcée. Il est bon de préciser que ce que Bunge appelle sociétés à « cohésion forcée » semble équiva-

lent à ce que Laborit définit comme étant des structures sociales agressives. Or, il m'apparaît que l'agressivité étant une propriété des systèmes biologiques, les individus composant les systèmes sociaux peuvent être agressifs, mais le système social lui-même, n'étant pas un système biologique, ne le peut pas, même s'il impose sa cohésion par la force.

Quoiqu'il en soit, si la structure sociale d'une société est, dit Bunge, maintenue ou transformée par la force des armes ou des idéologies, alors cette force dépasse, contrebalance ou induit une rébellion de la part de certains groupes sociaux. Néanmoins, continue-t-il, la puissance de ces forces destructrices dans une société ne dépend pas exclusivement de son nombre. En effet, un petit groupe enthousiaste et bien organisé épousant une cause populaire ou même agissant dans l'indifférence populaire, peut battre une grande armée constituée de supporters démoralisés d'une dictature impopulaire. Il faut donc, pour l'homme, tenir compte, non seulement des indicateurs de la cohésion subjective, mais aussi de la cohésion perçue.

Nous avons dit à plusieurs reprises que la compétition et la coopération agissaient en même temps. Nous allons maintenant étudier la dynamique des processus compétitifs/coopératifs. Prenons l'exemple d'un mécanisme de synthèse (qu'il soit physique, mathématique, biologique ou social). Si nous avons $A + B \rightarrow C$ et $A + D \rightarrow E$, nous pouvons considérer que ce sont des processus coopératifs, qui ne sont pas forcément délibérés. En effet, A coopère avec B pour donner C ; de même dans la seconde réaction. Mais si les deux réactions coopératives ont lieu ensemble, au même endroit, elles

économie et humanisme

N° 275

JANVIER - FEVRIER 1984

Dossier : trois millions de petites entreprises face à l'informatique

- *l'informatisation des pharmacies* D. POMMEPUY
- *les exploitants agricoles, un marché neuf pour l'informatique* J.-P. MASSON
- *800 000 entreprises artisanales entre le micro et le réseau* M. AU VOLAT
- *lexique : quelques définitions de base*
- *l'action de la DGT dans le développement des nouvelles technologies : P. LEVINE et une médiation efficace ?* J.-F. VERMONT
- *informatique et PME : A. BARCET un dialogue différé.* J. BONAMY, A. MAYERE

Articles complémentaires :

- *la Corée du Sud : une économie au défi !* I. LORIN DE REURE
- *conflits du travail et négociations en France et en Grande-Bretagne.* F. EYRAUD
- *Conjoncture économique et financière* A. CEDEL
- *Chronique agricole* P. ROUX

• Faits et Tendances :

- *une entreprise ferme : où vont les biens du comité d'entreprise ?* P. SOUNY
- *Dallas, Shogun and Co...* J. BIANCHI
- *Etats-Unis : vers une nouvelle croissance ?* X. RICHET
- *témoin du mouvement HLM* C. BARRE

ECONOMIE ET HUMANISME

14, rue Antoine-Dumont
69372 LYON CEDEX

Numéro (franco de port)
Abonnement 1984

Tél. (7) 861-21-23
C.C.P. Lyon 1529 - 16 L
FRANCE ETRANGER
45 F 50 FF
200 F 250 FF

entreront en compétition, puisque dans notre exemple, les B et les D entreront en compétition pour profiter de l'action des A.

De même, deux familles ou tout autre sociosystème peuvent entrer en compétition entre eux et coopérer de façon interne. Considérons maintenant que deux choses ou deux systèmes **a** et **b** consomment une troisième chose **c**. Nous supposons que chaque composant quand il est seul consomme et produit **c** à un taux constant (pouvant être nul) et que chacun peut, ou non, réussir à atteindre le niveau optimal s'ils coopèrent l'un avec l'autre. Enfin, nous admettons que plus la coopération est intense, plus elle est nécessaire, jusqu'à ce qu'elle cesse parce qu'elle n'est plus nécessaire, de telle sorte que la croissance est contrôlée.

En résumé, dès que A a atteint son niveau optimal, B se retourne contre lui, le forçant à diminuer son taux de consommation ou de production. « La rivalité empêche donc la croissance illimitée et cette limitation est purement interne au système. » (p. 285).

En fait, si la coopération a reçu aussi peu d'attention jusqu'à nos jours, c'est sans doute parce qu'on a généralement insisté sur la guerre aux dépens de la coopération sans se rendre compte que « la compétition inter-systèmes nécessite la coopération intra-système » (p. 284).

Le modèle proposé, dit Bunge, « suggère de repenser la société de telle façon que chaque membre aide son voisin en proportion de son habileté et des besoins de l'autre partie, qu'il contrôle ainsi la croissance de son partenaire et soit à son tour contrôlé par lui, évitant par là la raréfaction aussi bien que le

gaspillage, combinant ainsi les bons aspects de la compétition avec ceux de la coopération. » (p. 287).

En conclusion, je voudrais faire deux remarques. D'une part que le postulat selon lequel un système social n'existe pas sans coopération a déjà reçu des appuis expérimentaux chez la poule domestique, qui est pourtant l'animal à partir duquel a été définie la hiérarchie de dominance agressive (Delarge et Zayan, non encore publié). Je voudrais d'autre part insister sur la grande cohérence de ce système qui, partant du postulat selon lequel la fréquence de la coopération est équivalente à celle de la compétition, nous fait apercevoir l'équilibre existant entre ces deux tendances, leur rôle dans la différenciation et donc la cohésion sociale, nous conduisant ainsi à les ressituer dans le contexte général de l'équilibre interne des sociétés.

Conclusion :

une agression non-violente ?

Bien qu'ayant opté pour une analyse critique des théories exposées, je ne tenterai ici aucune synthèse personnelle, laissant cette tâche à chacun des lecteurs. Néanmoins, il me semble important d'insister sur plusieurs points.

Premièrement, dans une étude comparée entre l'animal et l'homme, il faut garder à l'esprit que ce dernier peut, au contraire du premier, modeler son environnement et dans une certaine mesure contrôler ses pulsions. C'est pourquoi un comportement rigide, voire inné, chez l'animal, peut ne plus l'être chez l'homme.

Deuxièmement, l'étude approfondie d'un comportement demande que l'on s'intéresse aussi bien aux causes, aux mécanismes, à l'expression, qu'aux conséquences de ce comportement. En effet, en ne ressitant pas le

comportement dans le système auquel il appartient, on ne peut qu'avoir une compréhension partielle, et en fait rapidement partielle, de ce comportement. C'est pourquoi j'insiste sur l'approche systémique des phénomènes.

Enfin, je voudrais revenir sur la définition de Karli concernant « l'agression ». Pour lui, il n'existe que des **comportements d'agression**, et ce sont ceux qui « portent atteinte, ou tout au moins risquent de porter atteinte, à l'intégrité physique et/ou psychique d'un organisme vivant ». Si nous admettons avec Karli qu'il n'y a pas d'agression mais des comportements d'agression, nous devons accepter son postulat implicite selon lequel « l'agression » ne peut qu'être le fait d'animaux. Néanmoins, la définition ci-dessus me paraît incomplète, car elle comprend, outre l'agression compétitive, des phénomènes tels que la prédation ou même les accidents. Pour cette raison, je pro-

pose de préciser le concept, en ajoutant ceci : ces comportements possèdent pour « l'agresseur » un intérêt psychobiologique et/ou une valeur biologique (ce qui supprime les accidents) et que de plus, ils sont toujours accompagnés, chez lui, d'une forte réaction affective (ce qui néglige les comportements de pré-dation).

On entend souvent dire : « l'agressivité est indispensable à l'individu pour s'affirmer ». La non-violence nécessiterait — aux dires de nombreux non-violents, une parfaite maîtrise de son agressivité. On peut se demander si le lien entre comportement d'agression et action non-violente ne serait pas plus complexe qu'une simple antinomie. Il est intéressant de constater qu'on ne dit pas « non-agression » mais « non-violence ». D'ailleurs on trouve même chez Gandhi l'idée selon laquelle la non-violence est un moyen de pression moral exercé par un groupe d'individus sur le(s) représentant(s) d'un pouvoir, dans le but de rentrer dans son droit. Or nous avons vu qu'un des sous-ensembles des comportements d'agression est constitué par les comportements portant ou pouvant porter atteinte à l'intégrité psychique d'un organisme vivant.

Il apparaît alors clairement qu'exercer une pression morale dans le but de le faire changer de comportement ou d'opinion revient à porter atteinte à l'intégrité psychique d'un individu

Dès lors, il nous faut peut-être interpréter les actions non-violentes comme étant des comportements d'agression dont la caractéristique est de ne pas porter atteinte à l'intégrité physique des êtres vivants.

On peut d'ailleurs noter que pour Gandhi la non-violence est en quelque sorte la force du bon droit, et que Max Stirner définit le droit comme n'existant que si on a la force de le concrétiser. Autrement dit, c'est « la loi du plus fort » qui règne, que la force soit morale ou physique, ce qui nous ramène à notre définition de « l'agression non-violente ».

Peut-être ne faut-il plus considérer que les comportements d'agression et les actions non-violentes sont à l'opposé les unes des autres. En effet, il est possible qu'ils aient tous deux la même origine, tout en différant dans l'expression. Et dans les conséquences !

Alexandre DELARGE

le prix de l'indépendance

Dans le numéro célébrant le dixième anniversaire d'ANV, nous lancions une souscription de 30 000 F.

Nous y sommes presque : 24 000 F sont arrivés à ce jour, ce qui prouve bien que vous avez compris l'enjeu de cet appel :

Garder à ALTERNATIVES NON-VIOLENTES, à notre revue, à la recherche sur la non-violence, sa qualité et son indépendance.

Nous publions une nouvelle (et dernière) fois cet appel pour atteindre la somme demandée.

Merci à vous tous.

L'équipe d'ANV.

En 10 ans nous avons...

RÉALISÉ DES DOSSIERS SUR

- Syndicalisme et non-violence
 - L'Afrique, l'Inde, l'Amérique du Sud
 - Femmes et violences
 - Autogestion, révolution et non-violence
 - Police, justice, prisons
 - La gauche et l'arme nucléaire
 - Violence et agressivité
 - La dissidence en URSS
 - La désobéissance civile
 - Christianisme et violences
 - Surarmement et sous-développement
 - Violences banales
 - La défense civile en question
 - Grèves de la faim
 - Les terroristes
 - La politique de la peur
 - Les travailleurs face à l'armement
- ... et bien d'autres

N O S P R O J E T S

- Pologne
- Lutter en marchant
- Violence et sexualité
- Qu'est-ce que « l'esprit de défense » ?
- Non-violence dans les luttes sociales
- Droits de l'Homme et non-violence
- Totalitarismes politique et technologique

INTERVIEWÉ

- René GIRARD
Johan GALTUNG
Serge JULY
Michel BOSQUET
Patrick VIVERET
Pierre-Luc SEGUILLON
Yvonne QUILES
Lanza DEL VASTO
Jacques MOREAU
Gisèle HALIMI
Jacques CHONCHOL
Edgar MORIN
Serge-Christophe KOLM
Léonid PLIOUCHTCH
Jean DELUMEAU
César CHAVEZ

PUBLIÉ LES OPINIONS DE

- André JEANSON
Jean LACROIX
Joseph KI-ZERBO
Claude BOURDET
Alain JOXE
Michel de CERTEAU
Bernard CLAVEL
Jacques ELLUL
Philippe WARNIER
Henri LABORIT
Samir AMIN
Pierre RONDOT
Général BECAM
Paul VIRILIO
Roger GARAUDY
J. De BOLLARDIERE

aidez- nous à franchir une nouvelle étape

Alternatives Non-Violentes est une revue indépendante. C'est sa force et sa faiblesse.

Sa force : nous pouvons choisir librement les sujet qui nous paraissent importants et la manière de les traiter. C'est la condition d'une recherche permanente de qualité et de vérité.

Sa faiblesse : sans soutien financier extérieur, notre revue a juste de quoi survivre. Elle n'a pas les moyens d'alimenter les nécessaires efforts de recherche, de documentation, de promotion.

Nous sommes aujourd'hui devant un choix : fournir une revue de moins bonne qualité avec la perspective de disparaître à moyen terme, ou faire appel à vous pour que vous nous donniez les moyens d'un **renouvellement** et, nous l'espérons, d'un développement.

Nous voulons que notre revue soit accessible à tous : les tarifs d'abonnement en vigueur ne peuvent fournir les moyens dont nous avons besoin.

De plus, aucune revue de recherche, nulle part, ne tire ses ressources de la seule vente de ses numéros. La recherche, on le sait bien, n'est pas rentable, et la recherche sur la non-violence pas plus qu'une autre !

C'est pourquoi nous lançons ici **une souscription**. En dix ans, c'est la première fois que nous faisons ainsi appel à tous ceux qui estiment nécessaires la poursuite et l'amélioration de nos efforts. **Notre revue ne sera assurée de son avenir que lorsque l'aspect « recherche » de son budget sera assuré par des dons indépendants des abonnements. Pour cela nous avons besoin de 30 000 F par an. Nous les attendons de vous seuls.** Bien entendu, nous nous engageons à vous tenir informés des résultats de cette souscription et de l'utilisation des sommes recueillies.

On s'accorde à dire que la recherche sur la non-violence est plus nécessaire que jamais. C'est la vocation même d'ANV d'y concourir. Alors, amis lecteurs, donnez-nous les moyens de mieux remplir notre rôle.

Faites que ce dixième anniversaire soit l'occasion d'un nouveau départ !

Comment verser votre souscription

30 000 F, c'est beaucoup moins cher qu'un sous-marin nucléaire, qu'un SS 20 ou qu'un missile Pershing !

30 000 F, c'est surtout **le prix de notre indépendance.**

Nous y parviendrons si 100 d'entre vous donnent 300 F, si 150 donnent 200 F...

Plusieurs possibilités :

- un versement exceptionnel ;
- une contribution **régulière** mensuelle ou trimestrielle.

Pour cela, vous pouvez remplir auprès de votre banque un formulaire de versement automatique au profit d'**ALTERNATIVES NON-VIOLENTE**S ;

• une contribution **régulière** annuelle (à verser, par exemple, en même temps que le renouvellement de votre abonnement).

BULLETIN A ENVOYER A ANV - CRAINTILLEUX - 42210 MONTROND
CHEQUE A L'ORDRE DE ANV - CCP 2915-21 U LYON (MENTION « SOUSCRIPTION »)

Nom : Adresse :

OUI, je soutiens concrètement la recherche sur la non-violence et je choisis de verser à ALTERNATIVES NON-VIOLENTE

- un montant exceptionnel de F.
- un montant de F par mois.
- un montant de F par trimestre.
- un montant de F par an.

Date :

Signature :

Sortir du pénal

la pensée de Louk Hulsman

par Jacqueline Bernat de Celis (*)

La JUSTICE PENALE fait partie, depuis quelques années, des sujets quotidiennement évoqués par les médias, et intéresse aujourd'hui tous les publics. Une réflexion sérieuse, qui offre la possibilité de sortir des lieux communs et des inexactitudes répandues à l'entour, semble donc s'imposer.

QUELQUES CONVICTIONS A EBRANLER

Pour voir un peu plus clair dans ce domaine complexe, il faut faire brèche dans un certain nombre d'idées reçues :

L'Etat toujours au service des citoyens ?

Première idée : on croit l'Etat et les institutions d'Etat nécessairement protectrices des personnes. Pensons que, dans certains cas, elles peuvent au contraire les écraser.

Cela paraît évident au niveau de la problématique des « droits de l'homme » telle qu'elle est posée en Occident : on y accepte facilement l'idée que dans les pays où les gouvernants se réclament de l'idéologie de la « sécurité nationale » par exemple, ou dans ceux qui pratiquent à l'encontre des opposants

(*) Chargée de recherches au C.N.R.S. (L.A. 313).

politiques l'internement psychiatrique, les personnes individuelles subissent de la part des structures étatiques de véritables « violences ».

Dans ces cas, il semble normal, voire souhaitable, que des mouvements de résistance aux lois et aux pouvoirs établis se dressent contre un appareil d'Etat, même internationalement reconnu, et cherchent à le renverser.

Or, même dans les régimes politiques où on a essayé de sauvegarder les « libertés publiques », les institutions et les structures peuvent, par leur poids même, et par le jeu des interactions nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, devenir aliénantes pour l'individu — en dehors de la volonté personnelle de leurs responsables en titre.

Dans ce sens, politologues et sociologues parlent aujourd'hui de **violence institutionnelle**, non pas, comme on le fait couramment, dans un sens péjoratif, pour stigmatiser des régimes politiques qui n'ont pas notre agrément, mais à l'occasion de **tout phénomène de pouvoir**. Ils font de cette notion un instrument d'analyse des rapports de force qui se nouent et se dénouent à l'intérieur de toute société. Et ils cherchent à démasquer, en même temps que les visages politiques de la violence, ses dimensions économiques, culturelles ou structurelles.

La justice pénale, un système protecteur ?

Arrêtons-nous sur un second point. On entend parler de la **Justice pénale**, aussi bien au niveau des discours officiels que dans les

conversations de rue, comme s'il s'agissait d'un système protecteur, parce que **pensé** pour l'homme. La politique criminelle serait l'émanation des instances d'élaboration de la loi pénale (Parlement, gouvernement), et l'administration de la justice mettrait ces choix en œuvre sans le moindre problème et sans le moindre accroc. Or, la réalité est moins simple.

Un document de travail des Nations Unies (1) le constatait dès 1975. Le système de justice criminelle, que l'on croit rationnel, cohérent et maîtrisable, est en fait un **faux système**, signalait ce document : chacun des sous-ensembles qui le composent poursuit en pratique des objectifs particuliers, parfois sans rapport direct avec les buts ouvertement proclamés (**rendre la justice, lutter contre la criminalité, etc.**). Les organisations qui concourent, ensemble (et pour certaines d'entre elles, de façon intermittente) à composer ce qu'on appelle le « système pénal » (Parlement, gouvernement, Ministères de la Justice et de l'Intérieur, police, Ministère public, juges du siège, administration pénitentiaire, etc.) n'ont entre elles qu'un lien tenu : une vague référence à une certaine philosophie pénale. Elles ne travaillent pas de façon consciente, délibérée et concordante en vue d'un objectif commun, et si l'on y regarde de près, on découvre un atteillage étrange, où chacun, à hue et à dia, tire de son côté. La **Justice pénale** n'est pas une entité, et on peut remettre en question le **système** qui prétend l'incarner.

(1) Document pour la préparation du V^e Congrès pour la Prévention du crime et le traitement des délinquants.

La justice pénale : problèmes affrontés ou problèmes créés ?

Troisième point à considérer : il a cessé d'être évident que l'on puisse parler de **crime**, de **criminel**, de **criminalité** ou de **délinquance** comme on le fait couramment. Ce qui est généralement exprimé à ce sujet sous-entend ceci : certains faits seraient d'une nature telle qu'ils entraîneraient la nécessité d'un châtiment et d'une mise à l'écart de leurs auteurs, ceux-ci étant perçus comme un groupe socialement défectueux, dangereux pour les autres, dont la société aurait à se **défendre**. C'est là un pré-supposé que les sciences humaines remettent clairement en question aujourd'hui.

Depuis quelques années, la criminologie s'est mise à observer, non plus seulement les condamnés, mais aussi **le système qui produit les condamnations**. Et en cherchant à étudier les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des lois pénales, elle s'est posé des questions nouvelles : **qui** fait les lois pénales ? **Qui** décide de leur modification ou de leur abrogation ? **Comment** ces lois sont-elles appliquées ? **Pourquoi** retombent-elles presque exclusivement sur les groupes les plus vulnérables de la population : les jeunes, les chômeurs, les immigrés, ceux qui n'ont pas eu de famille ou pas reçu d'instruction, etc. ? Pourquoi les « droits de l'homme » s'arrêtent-ils à la porte des prisons (l'administration pénitentiaire agit dans le secret, aucun recours n'est possible contre ses décisions, les personnes qui travaillent dans les prisons sont tenues à l'obligation de réserve) ?

Les recherches entreprises pour répondre à ces interrogations ont abouti à un renversement de perspective par rapport à la position traditionnelle : les « sorcières » existent dans

la mesure où la « chasse aux sorcières » est prévue et organisée. Le « délinquant » n'est pas un être d'une espèce à part, à ranger dans une sorte de **sous-humanité** : c'est quelqu'un qui se trouve **désigné par les définitions et les sélections du système pénal**. Et sans doute n'est-ce pas tout à fait par hasard si le filet attrape dans ses mailles le petit chapardeur, l'étranger sans papier, le briseur de parc-mètre ou le squatter, mais laisse passer au travers celui qui omet de payer une dette, fraude le fisc, pollue une rivière, ou cause, par sa négligence, un accident mortel du travail... En avançant sur cette voie, tout un courant scientifique en est venu à affirmer que ce qui pose d'abord question, quand on s'interroge sur les problèmes de la justice pénale, c'est **l'existence en soi d'un appareil d'Etat destiné à punir**.

Le système pénal en question

On conçoit que dans un tel cadre de réflexion, certains penseurs puissent réclamer **l'abolition du système pénal**, comme d'autres, par le passé, ont demandé la suppression de l'esclavage ou des châtiments corporels dans les écoles. Le plus notoire d'entre eux, M. Louk Hulsman (2), propose en même temps une toute autre **logique** pour interpréter les problèmes sociaux actuellement placés dans le champ de la compétence formelle du système pénal. Logique présentée globalement dans un livre récent (3) et que nous allons reprendre ici dans ses lignes essentielles.

(2) Criminologue néerlandais, professeur de droit pénal à l'Université de Rotterdam.

(3) Louk Hulsman et Jacqueline Bernat de Celis, **PEINES PERDUES**, Paris, Le Centurion, 1982.

UN SYSTEME VIOLENTE

Comme le système militaire

Le système pénal — que personne ne maîtrise — est aussi violent que le système militaire. Comme lui, il produit des dégâts énormes, non seulement sur ceux qu'il vise, mais sur beaucoup d'autres personnes, affaiblissant en cela la collectivité toute entière.

Avec le système militaire, le système pénal partage le monopole de la violence physique contre les personnes. Force considérable (la « force publique »), face à laquelle les actes individuels ne sont jamais porteurs que d'une nuisance **infinitésimale** — même lorsqu'ils entraînent, à l'échelle des relations inter-personnelles, des effets particulièrement sérieux. Le système pénal utilise des moyens **démesurés** par rapport à l'objectif (contestable) qu'on lui donne ou qu'il se donne : c'est la bombe atomique jetée sur le lanceur de pierre.

Par la menace

L'existence même du système pénal fait peser la menace constante de la « force publique ». Surprise dans une situation qui intéresse ce système, toute personne peut être arrêtée et mise en garde à vue, puis envoyée en détention provisoire — avant même que les faits dont on la suspecte aient été prouvés. A la recherche de la « vérité », les enquêteurs peuvent utiliser des moyens de preuve contraignants et vexatoires (fouille, interrogatoires, perquisition à domicile, saisie d'objets personnels, etc.). L'ombre de la prison accompagne

tout le procès pénal, et quand arrive le moment du jugement, une condamnation sur quatre ou cinq y envoie effectivement l'inculpé (4).

L'enfermement destructeur

On minimise fréquemment ce que représente l'emprisonnement. On parle plutôt d'ailleurs de « peine privative de liberté », mot aseptique qui donne facilement bonne conscience. L'enfermement punitif est pourtant aussi tout autre chose : une contrainte exercée sur le corps (odeur, couleur de la prison, absence d'air, de lumière, d'espace, promiscuité, sexualité interdite...) ; rupture brutale avec la vie ; liens normaux compromis sinon brisés (employeur, voisinage, femme, enfants...) ; et entrée dans un monde négatif : dans l'univers carcéral, le détenu, privé d'initiatives et de responsabilités, s'infantilise ; toutes les relations sont faussées (rapports de passivité-agressivité, de dépendance-domination entre administration pénitentiaire et détenus, entre détenus aussi, climat de contrainte psychologique omniprésent). En prison, le détenu désapprend la vie en société, et les souffrances qu'il endure sont stériles, car il ne gagne rien. Il perd tout au contraire, y compris la dignité. Et en ceci, le système pénal est pire que le système militaire : il produit des **stigmatisés** (problèmes du « sortant de prison »).

(4) L'emprisonnement avec sursis laisse le condamné libre, mais sous la menace d'une possible révocation de ce sursis. De plus, une telle condamnation figure au casier judiciaire.

Les victimes du système

Près de 100 000 personnes passent chaque année dans les prisons françaises (5). Et si l'on pense aux familles de ces détenus, touchées elles aussi par les effets de la condamnation, combien de personnes par an se trouvent ainsi finalement concernées ? Combien, au bout de 10 ans ?

Mais le système pénal fait encore beaucoup d'autres **victimes**. Et d'abord ceux qui ont fait appel à lui et qui, contrairement à ce qu'ils espéraient quand ils ont porté plainte, se retrouvent, après l'onéreuse aventure procédurale, plus atteints qu'avant. Pourquoi ?

L'obligation de témoigner, le temps perdu, l'émotion de l'audience, les dommages-intérêts qu'on n'a pas obtenus ou qu'on n'arrive pas à percevoir, tous ces tracas ne sont que les signes les plus visibles d'un traumatisme plus profond : quel qu'ait été leur jeu de rôle dans le système, **plaignant et inculpé** ont été traités de la même façon humiliante : sans égard pour leur personne ni attention à leur vécu (6), ils ne reconnaissent plus leur problème : le système pénal l'a **reconstitué**.

L'interprétation imposée

Dans un moment de colère, une femme que son mari vient de gifler va se plaindre à la police, qui dresse procès-verbal. L'affaire passe au Procureur, puis au juge d'instruction, et l'homme, inculpé de « coups et blessures »,

(5) Quand les statistiques font état de 41 000 détenus, comme en ce début de 1984, il s'agit du *stock*. Nous parlons ici de la *circulation* annuelle.

(6) Et ceci quelles que puissent être les qualités humaines personnelles des agents du système devant lesquels ils sont successivement passés.

est mis en détention provisoire (7). Or, la femme regrette son geste. Réflexion faite, elle se dit qu'elle aurait mieux fait d'aller consulter un psycho-thérapeute ou d'apprendre le karaté, ou de demander le divorce. En tout cas, l'incarcération du mari n'arrange pas les choses : il a déjà perdu son emploi, les enfants pleurent. Elle veut retirer sa plainte. Impossible toutefois d'arrêter l'« action publique » une fois que la JUSTICE s'en est saisie (8).

Le juge maintient la détention, il y aura procès. Et ce qui va « passer en jugement », ce n'est pas le vrai problème de fond qui existe entre cet homme et cette femme (et qu'il faudrait les aider à découvrir) : des années de malentendus, une vie commune faite de difficultés et d'incompréhensions mutuelles. Ce qui intéresse la Justice pénale, c'est la bagarre d'un soir, extraite de son contexte, enregistrée une fois pour toutes sous la rubrique « coups et blessures ». L'audience portera uniquement sur l'existence de cette gifle, l'intention de faire mal et le dommage physique causé à ce moment-là. Le système pénal fonctionne ainsi : il réduit, reconstruit, fige les problèmes. Sans que les personnes impliquées puissent donner leur propre interprétation de ce qu'elles ont vécu. Et sans qu'elles puissent intervenir dans la « réponse » qui va être donnée.

La réponse subie

Or, la réponse de la **Justice pénale** ne varie pratiquement pas. C'est la réponse **punitive**. Une fois défini et prouvé le « fait commis »,

(7) Nous racontons un fait vécu.

(8) Les exceptions sont rarissimes en droit français.

il est placé sur l'un des plateaux de la fameuse BALANCE, qui va le peser à l'aune de la rétribution : au mal censé produit par le « délit » doit correspondre un certain poids de souffrance destiné à « rétablir l'équilibre ». C'est la **peine**, qui laisse le plus souvent les intéressés abasourdis : le condamné, bien sûr, à cause de l'énorme « prix à payer », mais aussi la « victime » (dans la terminologie du **pénal**), à qui le système « a volé son conflit », et ne fournit pas de solution vraie aux problèmes vécus.

Les personnes accueillies à S.O.S. AGRESSIONS-CONFLITS (9) apportent massivement le témoignage de la perplexité, de la déception, de la frustration ressenties devant la condamnation de cet autre avec qui elles n'ont pas eu l'occasion d'un nouveau « face à face ». Le système les a obligées à ne voir en lui qu'un adversaire, et le résultat de la confrontation — officielle — ne leur a apporté aucun apaisement. L'exemple le plus frappant à cet égard est peut-être celui de B.C., jeune femme violée par trois hommes qui, maintenant qu'ils ont été condamnés chacun à sept ans de réclusion, se pose beaucoup de questions : pourquoi sept ans ? En quoi un tel châtiment m'apporte-t-il une quelconque compensation pour le traumatisme subi ? En quoi cette mesure va-t-elle changer quelque chose au type de relations dont ces hommes sont capables ? Que feront-ils quand ils sortiront de prison ?

L'impossible réforme ?

L'expérience des praticiens et des justiciers commence donc à rejoindre les constats des chercheurs, et certains secteurs de l'opi-

(9) Cf. l'article de Jacqueline Morneau, dans ce numéro.

nion publique s'interrogent. Une inquiétude populaire, sporadique ou organisée, se manifeste tour à tour au sujet des prisonniers et au sujet des « victimes » ; des syndicats de magistrats, d'avocats, de spécialistes travaillant dans le para-pénal et le para-pénitentiaire, et même certains syndicats du personnel pénitentiaire, mettent en évidence, dans leurs publications particulières, la crise de conscience qui couve lentement chez tous ceux qui participent au fonctionnement du système.

Il reste que les doutes et les aspirations dont témoignent ces divers mouvements n'arrivent pas à se conjuguer pour poser clairement ce que nous appelons le **véritable débat** (10). Or, il devient urgent qu'une volonté politique existe qui ose remettre en cause les conditionnements anciens sur lesquels repose un système désuet et songe à des aménagements sociaux adaptés à la mentalité et aux besoins de notre époque (11). Contribuer à un tel éveil constitue peut-être actuellement le principal enjeu de la théorie de l'abolition du système pénal, dont nous abordons maintenant le versant positif.

(10) Il est remarquable de constater que le débat sur la justice pénale n'est pas *politisé*. Partis de droite et partis de gauche, en France, sont en désaccord, il est vrai, sur la cible pénale, sur certaines questions de méthode, et sur la place à reconnaître aux droits de l'homme à l'intérieur de l'appareil répressif. Mais les uns et les autres restent *dans l'optique pénale*, de sorte qu'on retrouve dans le discours politique d'aujourd'hui, comme dans celui d'hier, les mêmes axes à peu près inchangés depuis le début du siècle : le système pénal comme tel, la façon de le concevoir et de le mettre en mouvement, le cadre de référence qui lie entre eux les appareils constitutifs de son infrastructure, ne sont pas mis en cause.

(11) Le code pénal et le code de procédure pénale, que des *Commissions de révision* travaillent aujourd'hui à *réformer*, datent du début du XIX^e siècle.

POUR UNE ALTERNATIVE NON-VIOLENTE

L'abolitionnisme selon Louk Hulsman se présente comme un discours alternatif au discours pénal habituel. L'**entendre** suppose que l'on accepte d'entrer dans une **logique totalement différente**, en se familiarisant avec un autre langage et un autre cadre conceptuel.

Une autre logique

Le système pénal, conçu à une époque de transition entre la société religieuse et la société civile, est resté tributaire du modèle scolaistique, lui-même inspiré de la cosmologie médiévale. Une vérité définie une fois pour toutes et imposée d'en haut, des juges censés rendre une justice absolue autant que sereine, un mal infligé en réplique à des actes tenus pour mauvais et qu'il s'agirait de « purifier », une philosophie manichéenne divisant les hommes en bons et méchants, en innocents et coupables, telle est la **logique du système pénal** :

Ces vieux textes sont fondés sur des principes et sur un état de la société qui n'ont rien à voir avec les idées et les mœurs contemporaines. Les premiers codificateurs ignoraient — et ceux d'il y a cent ans tout autant — comment se structure un être humain, s'acquiert un comportement, se construit la relation à l'autre. Ils ne connaissaient pas l'énorme complexité socio-politique et technique de nos super-structures industrielles ou post-industrielles. Ils ne pouvaient imaginer le type de rapports qui s'instaureraient entre les hommes et les femmes vivant dans la société d'après Marx et d'après Freud, au siècle des mouvements féministes, des courants écologiques et des revendications régionalistes. S'acharner à conserver des codes aux fondements anachroniques, c'est se condamner à des raccommodages qui ne tiennent pas, et à des retouches sans avenir.

une logique de Jugement dernier où le Dieu omniscient, omnipotent et vengeur des scolastiques a été remplacé par le code pénal et la Cour de cassation.

Pour sortir de la logique du système pénal, il faut d'abord éviter un certain langage, qui lui est propre. Quand on parle de **crime** ou de **délit**, une image surgit immédiatement, qu'on le veuille ou non : celle d'un acteur coupable. De même, si l'on reprend les vocables « **délinquant** » et « **victime** », qui désignent habituellement les protagonistes de l'action pénale, on fixe mentalement aux personnes ainsi étiquetées les rôles préfabriqués que le système pénal leur assigne. Et, sans s'en rendre compte, on n'imagine même pas qu'elles pourraient éventuellement se rencontrer, se comprendre, chercher ensemble une solution à leur problème ou à leur conflit.

Pour introduire à la logique abolitionniste, nous parlerons donc de « problèmes », d'« événements », de « situations » ; et quand nous tournerons notre regard sur ceux qui les vivent, nous dirons : « les personnes impliquées » ou « les intéressés ». Employer ces mots neutres, c'est ouvrir, face à un système réducteur et oppressif, un espace de liberté, qui laisse aux personnes en conflit la possibilité d'interprétations, et de réponses, autres que celles, stéréotypées, du pénal. C'est aussi permettre de découvrir que le système pénal crée parfois de toutes pièces un « crime » ou un « délit » là où les intéressés ne voient personnellement aucun problème — ou aucun problème exigeant une **criminalisation**.

Qui définit la situation ?

Aucun fait n'a de signification **en soi**. C'est l'interprétation qui crée le sens. Un homme décède sur une table d'opération. Est-ce un « accident » ? Est-ce parce que « Dieu l'a rappelé à lui » ? La compétence du chirurgien est-elle en cause ? ou l'organisation de l'hôpital (ou des services de santé) ? A qui appartient-il de définir la situation et d'en tirer les conséquences ?

L'abolitionnisme a mis en lumière une sorte de typologie des cadres d'interprétation, en séparant d'abord les cadres **surnaturel** et **naturel** (dans lesquels la cause de l'événement est attribuée à Dieu ou au hasard, mais pas à une intervention humaine), des cadres **sociaux** d'interprétation. A l'intérieur de ce dernier cadre de référence, on distingue encore selon que l'événement est attribué à une **structure** (mauvaise organisation) ou à des **personnes précises** (individu ou groupe). Et l'on propose une règle fondamentale : **laisser le soin d'interpréter la situation aux personnes directement impliquées**. Dans le cas cité plus haut : la famille du mort, mais aussi éventuellement, si par exemple la statistique des décès survenus dans les mêmes conditions est anormalement élevée dans l'établissement en question, la direction de l'hôpital ou les autorités de tutelle, l'Ordre des médecins, etc.

Il n'existe pas de vérité absolue, mais une réalité dont chacun se fait une image à lui. Pourquoi écarter a priori la vision particulière qu'ont, d'une situation donnée, les personnes directement impliquées ? Pourquoi préférer **par principe**, à leur interprétation vécue de l'événement, celle qui découle des critères abs-

traits et des grilles simplificatrices d'un système d'Etat qui a toutes chances d'être psychologiquement loin des intéressés ?

Quelle réponse et qui la choisit ?

Autre remarque fondamentale : c'est seulement quand celui qui interprète l'événement victimisant l'attribue à **quelqu'un en particulier** (c'est-à-dire après avoir écarté tous les autres cadres possibles d'interprétation), qu'il envisage éventuellement, en réponse, une intervention directe dans la vie de cette personne. Pas nécessairement, car il peut aussi pardonner, ou estimer qu'il ne vaut pas la peine de demander des comptes. Mais si une intervention directe est envisagée, notons, ici encore, l'extrême variété des réactions possibles, face à la réponse rigide du système pénal.

Pour illustrer ce point, Louk Hulsman propose une parabole : cinq étudiants vivent ensemble. A un moment donné, l'un d'eux se jette sur la télévision et la brise. Comment vont réagir ses compagnons ? Bien entendu, aucun n'est content. Mais, chacun interprétant l'événement à sa façon, adopte une attitude différente. L'étudiant numéro 2, furieux, déclare qu'il ne veut plus vivre avec le premier et parle de le mettre dehors. L'étudiant numéro 3 exige qu'il rachète à ses frais un nouveau téléviseur. Le quatrième, bouleversé, s'écrie : « Il est sûrement malade, il faut faire venir un médecin ». Le dernier enfin murmure : « Quelque chose ne doit pas bien marcher entre nous pour qu'un tel geste soit possible. Faisons ensemble un examen de conscience ».

La parabole permet d'identifier des modèles de réponse **autres** que la seule réaction punitive du système pénal (symbolisée par l'at-

titude de l'étudiant numéro 2) : modèles **compensatoire**, **thérapeutique**, **conciliatoire**, auxquels on peut ajouter un cinquième : le modèle **éducatif**. Mais une telle grille n'est encore qu'indicative. Dans la vie, toutes sortes de solutions mixtes, et de modalités infinies d'intervention peuvent être observées, que le système pénal, justement parce que c'est un **système**, n'a pas la possibilité d'inventer. Et la théorie abolitionniste propose que ce soient **les intéressés** qui, après avoir été laissés libres de définir l'événement, **choisissent la réponse qu'ils entendent lui donner**, et décident éventuellement sur quelle voie s'engager.

Vers qui se tourner ?

Nous arrivons ainsi au troisième point-clé de la logique nouvelle : en cas de situation de crise, qui doit trancher ?

L'immense majorité des conflits interpersonnels, on a pu le montrer, sont réglés par les intéressés eux-mêmes, souvent avec l'aide d'amis, de voisins, de parents (12). Mais il reste qu'un nombre important de situations-problèmes n'arrivent à trouver de règlement que grâce à l'intervention d'une personne ou d'une instance extérieure au conflit. Faut-il que ce soit un juge ?

(12) Même s'agissant de problèmes qui entrent dans la compétence formelle du système pénal. Les travaux de laboratoire de sociologie pénale tels le C.E.S.D.I.P. à Paris (ex S.E.P.C.) ont mis en lumière la très faible proportion des faits criminalisables qui entrent effectivement dans le système pénal, (moins de 1 % sont dénoncés à la police) et le grand nombre de ceux que celui-ci perd en route. Cf. Philippe Robert et Claude Faugeron : *Les forces cachées de la justice*, Paris, Le Centurion, 1980.

La théorie abolitionniste, nous nous en sommes longuement expliqués, récuse l'ingérence autoritaire du système pénal, violent par nature et totalement inapproprié, dans la résolution des problèmes interpersonnels. Elle marque d'autre part une nette préférence pour les petites instances souples spécialisées dans la **médiation**, susceptibles d'apporter aux intéressés qui manquent d'un support psychologique naturel le même type d'aide que d'autres trouvent spontanément au sein des groupes d'intérêts auxquels ils appartiennent (famille, lieu de travail, église, club, etc.) (13).

Mais l'intervention d'un organisme institutionnel de jugement n'est nullement exclue : les intéressés peuvent souhaiter y avoir recours pour officialiser leur solution, et assurer à leur accord la garantie de l'Etat. Sans idéaliser la justice **civile** (14), qui suppose souvent de grands inconvénients (atermoiements, frais, tracasseries), on lui reconnaît en tout cas sur

(13) Cf. sur ce point encore, l'article de J. Morineau. Les personnes qui, s'identifiant comme victimes du fait d'autrui, viennent demander de l'aide dans un Bureau d'accueil, nous semblent confirmer le bien-fondé de la perspective abolitionniste à plusieurs égards : quelquefois engagées dans une procédure officielle, ces personnes se plaignent presque unanimement du fonctionnement de la « justice » ; elles préfèrent, quand c'est possible, une solution à l'amiable ; elles demandent surtout un dédommagement, une réparation, ou que cesse le problème dont elles souffrent. Elles ne sont pas spécialement à la recherche de solutions punitives.

(14) Nous utilisons ici ce terme par opposition à la justice **pénale**, c'est-à-dire dans un sens large qui inclut notamment les procédures administratives. A noter que la distinction affaire civile/affaire pénale apparaît tardivement en Occident (à partir du XIII^e

la justice pénale un certain nombre d'avantages importants : les « parties » restent maîtres d'un procès « civil » (elles seules peuvent le mettre en route ; elles gardent jusqu'à un certain point — quoique pas dans tous les cas — la possibilité de proposer et de faire entériner par le juge des solutions personnalisées ; elles peuvent se désister, transiger, renoncer à faire exécuter le jugement prononcé). De plus, en règle générale, l'approche civile n'est **pas stigmatisante** pour les intéressés. De sorte que sur ce point, la théorie abolitionniste pose le principe suivant : **Quand des personnes impliquées dans une situation-problème souhaitent y trouver remède à l'aide d'une intervention extérieure, elles devraient pouvoir recourir, soit à une médiation psychologiquement proche, soit à une justice officielle travaillant sur le mode civil de règlement des conflits.**

siècle). C'est une distinction juridico-politique qui ne recouvre aucune « nature » particulière des problèmes en question. Il n'y a pas de notion *ontologique* de crime. On s'en convaincra peut-être en observant que des pans entiers — et importants — de l'activité humaine restent en dehors du champ pénal par suite de choix législatifs ou d'orientations jurisprudentielles : les problèmes douaniers, financiers, fiscaux, écologiques, ceux des grandes sociétés, se résolvent couramment par les voies de la négociation, de la transaction et de l'arbitrage, avec l'assentiment, et parfois sur la proposition des administrations publiques intéressées. Les problèmes nés des accidents du travail (même en cas d'accident mortel — environ 3 000 par an en France) se règlent habituellement à travers la Sécurité sociale, les contestations relatives aux contrats et aux conditions de travail figurent également parmi les problèmes dits « civils »... Les « événements » qui se produisent dans ces domaines sont pourtant fréquemment porteurs de dommages considérables, et agressent souvent les « valeurs » dites essentielles...

EN MANIERE DE CONCLUSION

L'abandon de la logique pénale suppose la **problématisation de la notion de crime** (ou de délit). C'est là une démarche dont il convient de souligner l'originalité.

L'abolitionniste cesse de vouloir agir, comme le font la plupart des réformateurs, sur la phase finale du système, au moment où, après en avoir traversé toutes les séquences, l'inculpé va devenir, irrémédiablement, un exclu. L'abolitionniste, convaincu que les gens happés par le système en ressortent toujours en quelque manière dégradés (même s'ils s'en tirent sans condamnation), ne travaille pas **en aval** (15), mais **en amont** : il cherche par tous les moyens à éviter que les gens n'entrent dans le système. L'utilisation prévalente de la notion de **situation-problème** permet cet évitement.

Remarquons que la notion de **situation-problème** n'est pas proposée **en remplacement** du concept de crime comme s'il s'agissait de trouver une meilleure clé pour ouvrir la même serrure. Dans la société sans système pénal, non seulement aucun fait, aucun comportement ne serait plus défini et étiqueté **d'avance** comme étant un **fait punissable** (définition légale du crime ou du délit). Mais encore, aucune situation ne serait-elle **pré-déterminée comme un problème à résoudre**.

(15) Où d'autres, par exemple, pour pallier les disfonctionnements (qu'ils n'ignorent pas) tentent d'imaginer un nouveau type de *peine*, veulent « humaniser » la prison, renforcer la position de la « victime » dans le procès pénal, etc.

Faire disparaître le système pénal n'impliquerait donc nullement que l'on forge un système de substitution qui se coulerait finalement dans les moules de l'ancien. Eviter au contraire que sous un nom différent (par exemple sous prétexte de thérapie ou d'éducation), de nouvelles structures oppressantes n'apparaissent, constitue un souci constant de la théorie abolitionniste. Fondamentalement en effet, il s'agit de libérer le tissu social des contraintes institutionnelles lourdes, en le faisant évoluer vers des régulations sociales plus naturelles (16).

(16) Nous nous sommes limité à une présentation simplifiée de *l'approche* que propose M. Louk Hulsman comme *alternative non violente* au système pénal. Nous avons conscience d'avoir laissé de côté des questions qui ne manqueront pas de surgir à l'esprit de beaucoup, placés subitement devant un tel renversement de perspective. Par exemple : question de la mise en œuvre, dans le cadre proposé, d'une réponse punitive, qui reste théoriquement possible ; problème de la reconversion de la police en vue des interventions de crise, réévaluation du rôle du juge, dans une *vocation civile*, comme gardien spécifique des droits de l'homme ; question des « rituels d'apaisement » à envisager pour remplacer la scène pénale, etc. Nous nous permettons sur tous ces points, et sur d'autres, de renvoyer globalement à notre livre PEINES PERDUES.

Certains s'inquièteront également du problème des stratégies à programmer pour supprimer progressivement le système pénal si l'on arrive à convenir de sa nécessaire abolition. Sachons que les experts européens y réfléchissent depuis plusieurs années et en ont déjà élaboré le cadre conceptuel (RAPPORT SUR LA DECRIMINALISATION, Comité européen pour les problèmes criminels, Strasbourg, 1980). Il ne manque que la volonté politique de s'appliquer à cette tâche. Que l'on nomme par exemple une « Commission pour la décriminalisation » en lieu et place de la « Commission de révision du code pénal » qui siège actuellement.

Bien évidemment, la levée du système pénal ne supprimerait pas les situation-problèmes. Mais l'absence des grilles réductrices d'interprétation et des solutions stéréotypées que ce système impose par la force, de loin et d'en haut, permettrait, à tous les niveaux de la vie sociale, l'irruption d'une multitude d'approches et de dénouements qu'on a peine à seulement imaginer aujourd'hui. « Si, dans mon jardin, j'écarte les obstacles qui empêchent le soleil et l'eau de fertiliser la terre, des plantes vont surgir, dit Louk Hulsman, dont je ne soupçonne même pas l'existence. Ainsi la disparition du système punitif étatique ouvre-t-elle, dans une convivialité plus saine et plus dynamique, les chemins d'une nouvelle justice (17). »

(17) PEINES PERDUES, p. 165.

Pour compléter l'article ci-dessus, nous présentons ici deux associations qui proposent une autre approche des problèmes de sécurité.

S.O.S. agressions-conflits

par Jacqueline MORINEAU ()*

*S.O.S. Agressions - Conflits est né du désir profond (**) de donner aux victimes d'agressions et aux gens en conflits une alternative au système pénal : un accueil beaucoup plus humain, une aide individualisée et ponctuelle dans l'orientation à prendre et les démarches à faire. Victimisés ou en situation de conflits, les gens se trouvent souvent très démunis en face d'une situation nouvelle qui transforme soudain leur vie. La police, débordée, n'a ni le temps, ni reçu la formation nécessaire pour remplir cette fonction. Depuis deux ans, un petit groupe de juristes, de psychologues... ont réfléchi ensemble au sein de D.H.S. (Association des Droits de l'Homme et Solidarité) : comment créer une association qui pourrait répondre à ces besoins. Peu à peu, le projet est devenu réalité et, depuis septembre 1983, nous fonctionnons en tant qu'association loi 1901, d'aide aux victimes et de médiation dans les conflits. Plus récemment, le Garde des Sceaux a manifesté son intérêt pour l'abandon dans lequel se trouvaient les victimes et a fait passer le 8 juillet 1983 une loi nouvelle améliorant leur situation. Une subvention du Ministère de la Justice nous aide à fonctionner.*

(*) Animatrice de S.O.S. Agressions-Conflits, 108, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

(**) Cf. article de Jacqueline Bernat de Celis.

Une action préventive

Notre action se situe à deux niveaux : l'une préventive du fait victimisant, c'est la médiation dans les conflits. C'est le premier essai en France de ce type d'approche. A l'étranger, particulièrement aux Etats-Unis, il y a tout un réseau de centres de médiation fonctionnant très bien, sur une large échelle et offrant une alternative véritable au système pénal. Ces centres sont formés en majorité de bénévoles, comme nous. Ils sensibilisent les habitants du quartier aux difficultés de leurs voisins et les aident à comprendre qu'un conflit réglé à l'amiable a beaucoup plus d'avantages qu'une procédure longue et onéreuse qui risquerait de criminaliser quelqu'un et de produire ce que les sociologues appellent une deuxième victimisation. Des membres de l'association font du porte à porte pour expliquer leur but : si quelqu'un a un conflit avec un voisin ou autre, ou s'il connaît quelqu'un dans cette situation, peut-il nous prévenir ? Un membre de l'association contactera les deux parties en difficulté, essaiera de comprendre le point de vue de chacun et si les deux parties sont d'accord, leur proposera une rencontre devant un comité de trois personnes. Ce comité sera constitué de la manière la plus représentative possible ; par exemple, dans un conflit entre deux commerçants, l'un arabe et l'autre français, nous nous efforcerons d'avoir un

arabe dans le comité. Celui-ci aura été mis au courant du cas par la personne qui avait pris les contacts avec les deux parties. Ses membres aideront de leur mieux, et le plus objectivement possible, les deux protagonistes à trouver « leur » propre solution afin de régler leur affaire. Souvent, les gens dont le conflit aura été résolu s'intéressent à l'association et expriment le désir de participer à notre action. Ainsi, tout un réseau se crée avec la participation active de chacun.

S.O.S. Agressions-Conflits en est encore aux premiers balbutiements de cette expérience car le temps nous a manqué. La prise de conscience des « autres », de notre propre responsabilité dans la résolution des conflits qui nous entourent et non pas leur renvoi à l'Etat et ses institutions ouvrent aux gens des perspectives nouvelles auxquelles ils réagissent de manière très positive.

L'accueil des victimes

Le deuxième aspect de notre action est l'accueil des victimes. Nous aimerais les recevoir le plus rapidement possible après leur agression pour éviter souvent des poursuites judiciaires inutiles ; malheureusement, pour le moment, la majorité des cas nous sont envoyés par la Chancellerie, une fois les poursuites déjà engagées. La police, désireuse de travailler avec nous et de se décharger de nombreux cas pas de son ressort, n'a pas encore réussi à établir le contact nécessaire efficace.

Les gens qui viennent nous voir ont tous besoin d'aide ponctuelle : comment obtenir une indemnité, comment protéger ses intérêts vis-à-vis de l'assurance adverse, comment se recycler dans la vie professionnelle après un handicap physique... Les besoins sont de tout ordre, mais der-

rière ces demandes précises se cachent souvent un profond désarroi et un grand besoin d'exprimer ce que cette nouvelle situation a créé pour la victime. La jeune fille violée, qui a dû subir une enquête menée par des hommes, avec les questions les plus intimes, est obligée de prouver qu'elle a été agressée et qu'elle ne s'est pas faite complice de cet acte. Elle est obligée de se défendre. De victime elle devient accusée. Le traumatisme causé, non seulement par l'agression mais aussi par la procédure, laisse souvent des séquelles très profondes qu'il sera très difficile de guérir.

Un jeune homme de 19 ans, vendeur, caissier, dans un magasin de chaussures, fait face à quatre gangsters lui demandant la caisse, leur refuse et reçoit une balle dans le cou. Le propriétaire du magasin recevra une indemnité de l'assurance ; lui-même, étant orphelin, personne ne pouvant le conseiller, ne touchera pas un sou. Six mois d'incapacité de maladie, perte de son emploi, chômage pendant un an, seront la seule récompense pour son acte de courage. Sans parler des troubles physiques qu'il continue à endurer et de l'angoisse qui l'empêche de dormir.

Un homme descend dans la rue chercher son pain et se trouve en face d'un Algérien attaquant une femme avec un couteau. Celle-ci hurle, il s'interpose, fait face seul à l'homme qui le blesse ; il le désarme, le jette à terre ; et, soudain, il réalise qu'il s'épuise. Aucun témoin ne bouge à la vue de l'homme désarmé et du défenseur couvert de sang : il avait reçu le coup de couteau dans le cœur. Il se traîne à la caserne des pompiers avoisinante. Hospitalisé, il est opéré immédiatement. Convalescence, séquelles peut-être pour la vie ; travailleur indépendant, il ne reçoit aucune aide. Or, il n'est pas amer, n'en veut pas à son agresseur, pauvre type d'une autre culture qui essayait de régler, au mieux de son expérience, ses problèmes avec son ancienne compagne. Celui-ci aussi est une victime, mais dans une autre catégorie.

L'étudiant qui travaille dans un hôtel de nuit pour payer ses études, agressé dans la rue, l'œil ensanglé, se traîne au bistrot le plus proche pour téléphoner : refus parce qu'il n'avait pas de monnaie. Il lui a fallu faire trois cafés pour pouvoir téléphoner gratuitement. Handicapé par son œil, il ne peut plus travailler et payer ses études.

L'abdication générale devant un sens civique le plus élémentaire est un phénomène de tous les jours. Au contraire, l'héroïsme de ces deux hommes est d'une grande rareté, passé de mode. Si notre fonction consistait seulement à faire connaître et apprécier leur courage, cela justifierait déjà notre existence. Comment expliquer aux médias, à la société, que nous sommes en train de nous perdre ? Que nous nous installons dans la peur et l'insécurité parce que nous avons abdiqué tout sens de responsabilité ? Que ces deux

hommes qui ont fait face à la violence par leur action sont les seuls à pouvoir changer la situation ? Si beaucoup plus de gens refusent la violence, s'unissent pour y faire face, les agresseurs sauront qu'ils n'ont pas carte blanche pour agir à leur guise. Paris va-t-il devenir comme New-York où n'importe qui peut être agressé dans la rue à la vue de tous, sans que personne jamais n'intervienne ?

Les victimes deviennent nos bénévoles, elles accueillent à leur tour toutes les nouvelles victimes, peu à peu se crée un climat de solidarité, une communication entre tous milieux sociaux, toutes générations, toutes races. S.O.S. Agressions-Conflicts devient le reflet et la réalité de la société telle qu'elle est et telle qu'elle veut devenir. Nous faisons l'expérience d'un tel élan, de tant de bonnes volontés que nous pouvons refuser le pessimisme général et dire oui à l'espoir.

VAINCRE LA PEUR : le plan de cinq ans

(*) Plan de 5 Ans, 22, rue du Maréchal-Joffre,
78110 Le Vésinet, tél. 976-76-00.

Un effort collectif pour que, face à la délinquance, l'opinion publique passe de la réaction instinctive à l'action réfléchie, du réflexe d'exclusion à la volonté de solidarité.

Il s'agit pour cette association de susciter en France une campagne de plusieurs années — d'où le titre — autour des problèmes posés par les rapports entre délinquance et société.

« L'objet de l'association est de promouvoir des études, de diffuser des informations par tous moyens, en particulier l'éducation populaire, d'entreprendre des actions diversifiées touchant aux problèmes de délinquance et de marginalité, et d'oeuvrer pour que l'opinion publique prenne

conscience de ces problèmes et que s'établisse une société juste et solidaire ». (Article 2 des statuts).

La presse se fait journallement l'écho du sentiment d'insécurité qui irait croissant dans le public. Quelles qu'en soient les raisons, c'est sur l'accroissement de la petite délinquance qu'on « focalise » ce sentiment diffus et complexe. Et dans la logique d'un mouvement amorcé il y a quelques années (dont « Sécurité et Liberté » n'était qu'un des aspects) et qu'il est extrêmement difficile d'inverser, le public ne voit d'autres réponses à son légitime besoin de sécurité que des actes d'auto-défense dans les pires des cas ; ou la mise à l'écart du coupable par l'emprisonnement ; ou le refus de donner place à celui que l'on continuera de suspecter a priori.

Expliquer que l'exaspération provoquée par la petite délinquance n'est qu'un aspect du sentiment d'insécurité, et sûrement pas le plus grave, expliquer que les risques réels d'actes contre les personnes n'ont pas augmenté, tout cela ne convainc guère.

Nous voudrions montrer que l'exploitation de la peur est mensongère parce qu'elle exagère les faits et les déforme ; injuste envers les délinquants, car on ne réagit que par l'exclusion ; dangereuse, en réclamant la répression elle fabrique des récidivistes ; inutile, la répression de ces dernières années n'a pas enrayé le sentiment d'insécurité, ni fait diminuer ce qu'on appelle la petite délinquance.

LE « PLAN DE 5 ANS » PROPOSE UNE AUTRE ANALYSE

La réaction spontanée à la peur est de repousser, de rejeter ce qui menace. Or, le rejet, l'exclusion déclenchent automatiquement l'agressivité de celui qui est rejeté. Nous en avons tous

l'expérience dans la vie courante. Le phénomène demeure vrai quand il s'agit d'un délinquant, d'autant plus que le rejet subi s'ajoute alors à une liste souvent déjà longue. L'exclusion — violence qui se veut justifiée — ne peut engendrer que violence nouvelle ; soit que le délinquant se retrouve en prison (pourtant reconnue comme destructive) ; soit qu'il se vive exclu d'une société où il n'a jamais eu sa place.

Nous voudrions permettre à l'opinion publique de réfléchir sur sa réaction première, en lui montrant :

- les risques réels face à ceux qu'elle imagine (utilisation des statistiques).
- les délinquants souvent victimes de la société avant d'en être les agresseurs.
- les rapports qui existent entre les divers aspects d'une société et sa délinquance (urbanisation ; problèmes culturels, économiques, politiques ; chômage ; etc).
- la ressemblance et/ou la différence qu'il y a entre ceux qui sont incarcérés et « les autres » qui, délinquants non « ciblés », ne font pas peur.
- et surtout que l'exclusion, loin d'être « la » réponse, accentue le problème.

Il y a effectivement liens étroits, systèmes d'interdépendances, entre une société et la manière dont elle définit « sa » délinquance. D'où la nécessité de « dé/moraliser » la délinquance aux yeux du public ; de cesser de la considérer comme « notre » production, et chercher par conséquent d'autres modes de fonctionnement du corps social — et de chacun en particulier — qui soient moins génératrices de violences et de délits.

Nous voulons faire passer l'opinion publique du réflexe d'exclusion à un constat d'interdépendances ; et de ce constat, à une volonté de solidarité.

Cette proposition de solidarité, nous la renouvelons pour une autre catégorie d'exclus, en relation avec le problème de la délinquance : les victimes des petits délits. Ces victimes ne sont généralement pas reconnues comme dignes d'intérêt ; leur demande n'est pas entendue ; le rejet dont elles sont l'objet ne fait qu'accentuer leur peur et leur désir de répression ; sentiments que partagent avec elles toutes les victimes potentielles qui s'identifient à elles. Cet effet « tache d'huile » est pour beaucoup dans le sentiment actuel d'insécurité.

Il est juste que le groupe social prenne en compte les victimes de « sa » délinquance. Mais c'est aussi sans doute le moyen de réintégrer dans la communauté le couple ambigu « victime-délinquant », et par là de désarmer la violence. En effet, la satisfaction d'une prise en charge par le groupe remplacera souvent chez la victime le désir de répression.

Les participants au « Plan de 5 ans »

L'association ARAPEJ (Association Reflexion et Action Prison et Justice) en a lancé l'idée. Le Plan de 5 Ans est maintenant l'œuvre d'associations, de syndicats ou d'organismes publics ou privés qui sont concernés par l'institution Justice à travers leur pratique ou l'intérêt qu'ils lui portent.

Participant également à titre personnel des spécialistes (chercheurs, criminologues, sociologues, ...) ainsi que toute personne intéressée par les objectifs de l'association.

Ce regroupement d'associations et de personnes tient à garder son autonomie propre, à conserver sa liberté de conception, d'initiative et d'action par rapport à tout pouvoir associatif, religieux ou politique.

Le principe fondamental de ce travail en commun est de susciter et d'aider les actions des associations ou des personnes en respectant

leur spécificité, sans prétendre uniformiser leurs actions. Notre diversité même nous permettra de toucher les différents publics.

Le financement proviendra :

- de la cotisation individuelle des membres ;
- de la contribution des associations participant au Plan. La modicité de leurs ressources ne saurait permettre une participation importante ;
- des subventions de l'Etat et de collectivités locales.

Quels sont les moyens de ce travail sur l'opinion publique ?

1 - Constitution de commissions spécialisées :

Commission - Documentation pour rassembler une documentation écrite et audio-visuelle ; publier des plaquettes ; mettre cette documentation au service des associations, des commissions et des intervenants.

Commission - Scolaire et Universitaire pour promouvoir une information systématique dans les établissements scolaires et universitaires afin de faire connaître aux jeunes leurs droits, de les préparer à être des usagers de la Justice, de les sensibiliser aux phénomènes sociaux de marginalisation, d'exclusion et de délinquance.

Commission - Elus dans le but de leurs fournir des éléments précis pour répondre de façon efficace à la population.

Commission - Travail pour poser les problèmes d'emploi avec l'ensemble des partenaires concernés ; informer le public des difficultés rencontrées ; sensibiliser le monde du travail.

Une action spécifique s'élabore en direction des syndicats qu'il semble particulièrement important d'informer.

Commission - Médicale pour poser les problèmes de santé avec l'ensemble des partenaires concernés ; informer le public ; sensibiliser le monde médical.

Commission - Aide aux victimes des petits délit : Faciliter aux victimes l'accès à tous les services offerts à la population (services médico-sociaux, services juridiques gratuits, services techniques des municipalités ou services dépannage-rapide pour les personnes âgées). Sans doute faudra-t-il augmenter les effectifs de ces équipes. Mais il semble important de ne pas isoler la victime dans une structure spécifique.

2 - Collaboration avec tout organisme confronté aux problèmes de la délinquance, en particulier celle des jeunes. En effet, le délinquant est souvent aux yeux du public « un jeune délinquant » dont il faut dédramatiser l'image. Ce sont ses difficultés d'aujourd'hui qui font le détenu de demain ; et la tentative d'information objective sur « qui » est le délinquant ne peut se faire qu'à travers son histoire, c'est-à-dire son proche passé de jeune.

3 - Actions spécifiques des associations :

Le Plan de 5 Ans se propose d'aider ses membres dans des actions d'information et également d'inciter ceux-ci à développer cet aspect de leurs acti-

vités, soutenues en cela par des intervenants et le travail des commissions, en particulier celui de la Commission - Documentations.

4 - Organisation d'actions d'information : colloques, débats, tables rondes, journées nationales, information dans la rue, ...

5 - Collaboration avec les collectifs constituées à travers la France autour de l'exposition « *La prison dans la ville* ».

6 - Utilisation des média : presse écrite, radio, télévision...

LE PLAN DE 5 ANS, à partir d'un donné inscrit bien souvent dans l'irrationnel, le passionnel, voudrait — à l'aide de connaissances précises et diversifiées — tenter d'infléchir la population vers une attitude plus réfléchie, plus efficace pour son bien-être, et — pourquoi pas ? — plus juste si elle débouche enfin sur une volonté de solidarité.

Dans le contexte actuel, on voudrait pouvoir proposer comme slogan :

SECURITE ??? = SOLIDARITE.

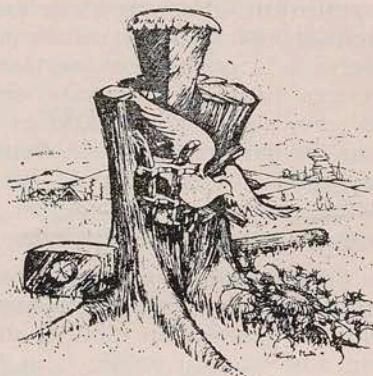
**Session du 9 au 14 juillet 1984
NON-VIOLENCE ET EDUCATION :**
Quelle pédagogie pour quelle non-violence ?

- Semaine d'échanges et de formation avec : PATRICIA PATFOORT (animatrice belge indépendante qui collabore avec de nombreux organismes dans plusieurs pays) et une équipe d'animateurs membres de la Fédération romande des mouvements non-violents.
- Objectifs : distinguer divers aspects et niveaux de la non-violence (résolution non-violente des conflits, pédagogie de la paix...) et clarifier les moyens de leur transmission.
- Méthodes : exposés, débats, jeux de rôles.
- Garderie d'enfants.

Informations détaillées et inscriptions : Le Louverain,
CH - 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane, Suisse.

LE CUN du LARZAC ==

recherches et rencontres pour une autre défense



PRINTEMPS - ETE 1984

SESSIONS

Animation de groupe et pédagogie de la non-violence	8-14 avril
Ecole : éducation à la paix	8-14 juillet
La musique, témoin de notre société	15-21 juillet
Formation à l'action non-violente	15-21 juillet
Ecologie : nucléaire civil et militaire	22-28 juillet
La Défense populaire non-violente	22-28 juillet
La danse et le corps	28 juillet - 5 août
Les euromissiles et la défense de l'Europe	29 juillet - 4 août
Se défendre contre le viol ?	5-11 août
La désobéissance civile pour obéir... à quoi ?	5-11 août
Santé : comment renforcer les mécanismes de défense de l'organisme ?	12-18 août
Vie associative et alternative économique	12-18 août
Naissance sans violence ?	19-22 août
La non-violence dans le message biblique	19-25 août
Théâtre : la violence et ses multiples facettes	23 août - 1 ^{er} septembre
Agressivité individuelle et violence collective	26 août - 1 ^{er} septembre
Tiers-Monde : pour un nouvel ordre agro-alimentaire	9-15 septembre
Pour objecteurs de conscience affectés	9-15 septembre
Aïkido et auto-défense	16-22 septembre
Approche de la non-violence	16-22 septembre
Ecologie et désobéissance civile (R.F.A.)	20-30 septembre
Théologie et pédagogie de la paix	29 septembre - 6 octobre

CHANTIERS A THEME

Découverte de la non-violence	8-21 juillet
Energies renouvelables et technologies appropriées	5-18 août

RANDONNÉE

Découverte du Larzac	8-15 juillet
----------------------	--------------

CHANTIERS

Du 22 au 28 juillet, du 29 juillet au 18 août, du 19 août au 1^{er} septembre, du 9 au 22 septembre.

ACCUEIL - CAMPING

Tout l'été, sauf du 2 au 9 septembre.

Renseignements et inscriptions :

Cun du Larzac, route de Saint-Martin à Pierrefiche

12100 MILLAU.

Après le texte "Gagner la paix"

les évêques et la bombe

par Etienne GODINOT

L'Assemblée plénière des évêques français, réunie à Lourdes du 5 au 8 novembre, a adopté à une large majorité (93 oui, 8 non, 2 abstentions) un texte intitulé « **Gagner la paix** ».

Tous les observateurs ont retenu essentiellement que ce texte, au-delà des précautions littéraires, des nuances et des réserves qui abondent, déclare moralement acceptable la dissuasion nucléaire, considérée comme « un moindre mal », légitime « temporairement ».

Le document, rédigé par trois auteurs, voté précipitamment, sans réelle procédure de discussion, sans concertation avec les croyants ni avec les autres Eglises chrétiennes (la Fédération Protestante de France adoptait la semaine suivante à La Rochelle une motion totalement contraire...), est « arrivé comme une bombe », selon le mot de Pierre Toulat, Secrétaire de la Commission Justice et Paix, également informé par la presse...

Ce texte a profondément déçu, attristé ou parfois découragé les chrétiens et les hommes qui attendaient de l'Eglise autre chose qu'un alignement sur les justifications les plus banales et les plus officielles de la dissuasion atomique.

Le risque totalitaire justifie-t-il la bombe ?

Il n'est pas question ici de nier le risque totalitaire, le seul discerné par les évêques. Personne ne peut contester que l'URSS a une politique internationale plus impérialiste et des armes classiques et nucléaires plus puissantes et plus nombreuses que celles du Liechtenstein.

Mais où les évêques vont-ils chercher que « la capacité nucléaire confère aux Etats qui l'ont acquise une puissance incontestable » ? La France et l'Angleterre, qui disposent de la bombe, sont au contraire moins puissantes que l'Allemagne et le Japon, qui ne l'ont pas.

Les dirigeants français ne donnent d'ailleurs pas l'impression de craindre très fort une prise de contrôle du vieux continent par le pouvoir soviétique quand ils signent avec lui de fabuleux contrats d'approvisionnement en gaz : depuis quand assure-t-on son indépendance énergétique avec un gaz qui en veut à notre indépendance politique ?

Le texte, au demeurant, semble considérer que le choix n'est qu'entre la dissuasion nucléaire et la capitulation ou l'asservissement.

Il aurait d'abord fallu s'informer, à l'autres sources qu'auprès des militaires, sur la crédibilité de notre dissuasion, dont le candidat F. Mitterrand disait il n'y a pas si longtemps qu'elle est une « nouvelle Ligne Maginot ».

Il aurait fallu ensuite se demander si la défense conventionnelle est susceptible d'assurer notre sécurité. Pourquoi, par exemple, créer des bombes à neutrons et des engins nucléaires tactiques (Pluton, Hadès) en vue de faire face au déferlement des chars soviétiques si les missiles anti-chars actuels atteignent leur but sans erreur pour un coût 50 fois moindre que celui des chars ?

Même si l'on doute de la défense conventionnelle, même si l'on n'est pas convaincu par la crédibilité d'une défense civile non-violente, on peut au moins ne pas ignorer les systèmes de défense populaire armée : pour bien des stratégies, les citoyens suédois, yougoslaves ou suisses ont, beaucoup plus que les Français, de chances de n'être jamais ni rouges, ni morts...

Cette réflexion, sur laquelle les évêques ont fait l'impassé, est essentielle, car notre sécurité n'est plus menacée par **une seule** menace (le totalitarisme soviétique), mais par **deux** menaces (le totalitarisme soviétique **et** la course aux armements). Il est absurde de vouloir traiter la première menace en augmentant la seconde.

La menace et l'usage

Le texte épiscopal affirme tranquillement que la menace de l'arme nucléaire n'est pas l'emploi de cette arme, et qu'il ne faut pas attribuer à la menace la même qualification morale qu'à l'emploi. Mais, comme le reconnaissent les évêques, « il faut qu'on se montre

résolu à passer à l'action si la dissuasion échoue ». La dissuasion n'est crédible que si on s'affirme résolu à la mettre en œuvre, le cas échéant.

C'est d'ailleurs pourquoi, aux yeux de beaucoup, elle n'est pas du tout crédible. Quel chef d'Etat pourrait mettre en balance la destruction hypothétique de quelques villes à l'Est et la vitrification certaine de tout le territoire français ?

Les évêques relèvent avec embarras que la stratégie anti-cités vise délibérément les populations civiles. Ils auraient pu ajouter qu'elle vise des agglomérations de l'Est, c'est-à-dire des civils qui sont soit indifférents car sous-informés, soit réduits au silence (Moscou), soit tout à fait hostiles (Prague, Varsovie) à la politique menée sans eux ou contre eux....

Le texte indique que le recours à la dissuasion nucléaire, pour être moralement acceptable, suppose quatre conditions :

1 - « qu'il s'agisse seulement de défense ». Mais quelques paragraphes plus haut, ou nous disait que « les armes offensives et défensives sont en gros les mêmes »...

2 - « qu'on évite le surarmement : il suffit que la menace formulée rende déraisonnable l'agression d'un tiers ». Mais comment savoir si « le tiers » sera raisonnable ? Et si « le tiers » construit des missiles anti-missiles, la menace des démocraties occidentales n'existera que si l'on perfectionne les missiles pour qu'ils puissent éviter les missiles anti-missiles, ce qui n'est pas précisément « éviter le surarmement »...

3 - « que toutes les précautions soient prises pour éviter une erreur ou l'intervention d'un dément, d'un terroriste... » Mais l'erreur est humaine et l'inaffidabilité n'est pas donnée à tout le monde. Et aucune précaution ne peut éviter que les crises internationales graves fassent chavirer les esprits, même les plus équilibrés, des chefs d'Etat chargés d'aussi écrasantes res-

ponsabilités. D'ailleurs, un homme qui brandit des missiles sur des populations otages ne pratique-t-il pas lui aussi le terrorisme, un terrorisme d'Etat ?

4 - « que la nation qui prend le risque de la dissuasion nucléaire poursuive par ailleurs une politique constructive en faveur de la paix ». Mais on ne peut pas à la fois consacrer 18 à 20 % du budget de l'Etat à la défense (on nous dit chaque année que c'est très insuffisant) et mener en même temps une réelle politique de paix, notamment d'aide efficace aux peuples les plus démunis. Et la possession de l'arme nucléaire favorise la dissémination, qui est un facteur de guerre...

Morale individuelle et morale collective

Le passage le plus consternant du texte est probablement celui dans lequel la non-violence est présentée comme « un risque que peuvent prendre les personnes », mais que ne sont pas tenus de prendre les Etats qui, par fonction, doivent défendre la paix.

On objectera d'une part que le poker nucléaire est aussi un risque, et même plus grand. Les Etats, qui par fonction devraient défendre la sécurité, peuvent-ils prendre ce risque suicidaire ?

D'autre part, cette distinction va à l'encontre des déclarations de l'Eglise sur la morale collective. « La même loi morale qui régit la vie des hommes doit régler les rapports entre les Etats » disait Jean XXIII dans « Pacem in terris ». L'Eglise nous disait au début du siècle que la justice envers les classes les plus pauvres était un problème politique et non pas du seul ressort de l'action caritative. Elle nous dit aujourd'hui que le développement du tiers-monde est l'affaire des Etats et pas seulement une question de charité individuelle.

Pourquoi en irait-il différemment pour les problèmes de défense, à plus forte raison quand il s'agit de la survie de l'espèce humaine ? L'avenir de l'humanité, au contraire, dépend précisément de l'utilisation de la **stratégie** non-violente par les Etats, et non pas seulement par les individus.

On ne peut pas dire que la prose épiscopale aura beaucoup contribué à en faire prendre conscience aux dirigeants de ce monde.

Quel désarmement ?

La position des évêques français se distingue moins qu'on ne l'a dit de celle de leurs frères américains. Comme eux, ils s'appuient sur le message de Jean-Paul II à l'ONU en juin 1982, selon lequel, « dans les conditions actuelles, une dissuasion basée sur l'équilibre, non certes comme une fin en soi, mais comme une étape sur la voie d'un désarmement progressif, peut encore être jugée comme moralement acceptable ».

Le malheur est que la logique de Gribouille de la dissuasion (« **si vis pacem, para bellum** ») illustrée par vingt siècles d'histoire, induit la course aux armements. Si un équilibre se crée, c'est par l'intervention et l'accumulation de chaque côté d'armes de plus en plus sophistiquées. Si bien que cette logique revient à attendre de la course épuisante aux armements qu'elle constitue une étape sur la voie du désarmement...

Ceux qui dénoncent ce raisonnement absurde ne demandent pas à être appelés « prophètes » : ils refusent simplement d'être aussi rêveurs que la classe politique.

Les évêques citent d'ailleurs la petite phrase de Jean-Paul II au moment même où le Pape appelle les savants du monde à refuser de mettre leur science au service de la préparation de la guerre.

Le texte reprend le souhait et le mythe, formulé depuis bientôt 30 ans, d'un désarmement « progressif, réciproque, simultané et contrôlé ». Il est clair qu'un tel désarmement est impossible, puisque les forces ne peuvent pas se figer à un moment donné, et puisque si un seul partenaire refuse le processus, tous les autres sont fondés à continuer la course aux armements.

Là encore, cette utopie rabâchée par les hommes politiques « sérieux » et par les évêques « sérieux » conduit à un surarmement qui est, pour le coup, progressif, réciproque, simultané mais incontrôlé...

Il est donc évident que seules des démarques unilatérales de désarmement peuvent enrayer cette course à la mort. Or, dans le texte des évêques, la condamnation du désarmement unilatéral est totale et sans nuances. La France pourrait très bien prendre des initiatives unilatérales de désarmement telles que le « gel » de l'armement nucléaire et l'arrêt des essais de Mururoa, ou la renonciation nette et officielle à la recherche sur la bombe neutronique, sans pour autant procéder à un désarmement total, ni renoncer brusquement à toute défense armée.

Une instance internationale

Les évêques rappellent que l'Eglise a toujours reconnu au pouvoir politique « le droit de repousser la violence par la force ». Il s'agit là, notons-le au passage, d'une confusion de termes. La **force** qui oblige l'adversaire à céder ne doit pas être identifiée à la **violence** qui le détruit ou le meurrit. Le fait que la violence puisse être légitime (ex : la résistance violente au nazisme) et que la force puisse être illégitime (ex : le torpillage d'Allende par une grève des camionneurs) illustre la nécessité de ne pas confondre l'une et l'autre.

L'Etat donc a le monopole de la violence pour faire régner la paix publique et dissuader les citoyens de se faire justice eux-mêmes. De la même façon, les évêques appellent de leurs voeux une instance internationale « assez puissante et efficace pour imposer cet état de droit ».

Une nouvelle fois, si l'idée est généreuse, elle relève de l'utopie. Pourquoi une instance internationale ayant le monopole de la violence pourrait-elle fonctionner, alors qu'une instance comme l'ONU, qui ne dispose daucun moyen militaire mais uniquement de ses bonnes paroles, est paralysée par le droit de veto de cinq puissances au sein du Conseil de Sécurité ?

L'ONU ne sert pas à grand chose, mais au moins elle est inoffensive. Nous aurions des raisons d'être inquiets si une sorte d'ONU, d'aventure, disposait d'armes que les Etats, tout à coup inspirés par la grâce, lui auraient généreusement abandonnées. Mais rassurons-nous, ce n'est pas demain la veille, et il nous resterait encore la non-violence !...

La référence non-violente

Par deux fois, les évêques font référence au combat et aux recherches de ceux qui se réclament de la non-violence.

Malheureusement, le texte développe et entretient la confusion entre le refus de la violence par le Christ, et la technique de la défense non-violente exposée en France et à l'étranger dans des ouvrages de stratégie non militaire.

Les évêques demandent, c'est nouveau, que l'efficacité des techniques non-violentes soit examinée sérieusement, mais ajoutent que la non-violence a peut-être raison « à long terme », alors qu'elle « paraît encore bien aléatoire à court et à moyen terme ».

Mais, s'il « faut sortir au plus tôt de cette logique de l'absurde », allons-nous attendre le moyen et le long terme ?

Le texte contient d'autres inexactitudes : pourquoi caricaturer le combat non-violent en « résistance passive », alors qu'il est exactement le contraire ? Pourquoi indiquer dans une note que « Gandhi a eu pour partenaire Mountbatten », alors que ce dernier n'a été désigné que pour régler les modalités de l'indépendance obtenue après 30 années de lutte ? Pourquoi omettre que la non-violence s'est révélée efficace aussi contre le nazisme ?

En disant, en gros, « oui à la dissuasion », et « oui à la non-violence, mais plus tard », l'épiscopat conforte en réalité la politique française de soutien à l'implantation des euromissiles américains en Europe, et personne ne s'y est trompé. M. Mitterrand, qui s'était inquiété de la position que devaient prendre les évêques, a tout lieu d'être satisfait.

Quelle dynamique d'espérance ?

En conclusion, on regrette qu'il n'y ait pas dans ce texte de dynamique d'espérance, contrairement à d'autres documents déjà publiés sur des sujets voisins, comme le commerce des armes. Ce ralliement à la dissuasion nucléaire aurait pu être le fait d'un parti politique démocrate-chrétien, mais l'Evangile n'y trouve guère son compte.

Quelles que soient les nuances apportées, l'opinion publique retiendra que les évêques condamnent l'avortement, mais qu'ils acceptent la dissuasion atomique. Là encore, ils font bien la distinction entre morale individuelle et éthique collective...

Les Japonais, en 1945, ont appelé « bombe chrétienne » l'invention qui avait anéanti deux de leurs cités. On hésite maintenant à les désavouer d'avoir choisi pour la bombe un tel nom de baptême.

La fin du texte, qui passe mal quand on a bien assimilé le début, expose les conditions de la paix (« Pas de paix sans vérité..., sans liberté..., sans justice..., sans solidarité, sans respect des droits de l'homme...»), et évoque, à côté du sous-développement économique de l'hémisphère sud, le sous-développement moral de l'hémisphère nord. Mais justifier la préparation de la guerre nucléaire, c'est contribuer puissamment à ce sous-développement moral. Un peuple qui accepte que sa défense soit fondée sur la menace d'anéantir plusieurs dizaines de millions de civils chez l'adversaire n'est-il pas en effet en train de tuer lui-même les ressources morales nécessaires à la défense des valeurs qui lui sont chères ?

L'Eglise, qui craint le matérialisme athée, connaît-elle quelque chose de plus matérialiste et de plus athée qu'une bombe atomique ?

Ne soyons pas payeurs

A juste titre, les évêques écrivent que tous les citoyens sont concernés par la dissuasion nucléaire, à la fois comme « payeurs » et comme « victimes éventuelles », et qu'ils doivent être aussi des « conseilleurs ».

Un bon conseil est celui d'appeler ceux qui ne veulent pas être victimes à refuser aussi d'être payeurs. Le refus de l'impôt contre le 7^e sous-marin nucléaire et la redistribution de cet impôt à des organismes œuvrant pour la paix fournissent aux objecteurs de conscience à l'arme nucléaire le meilleur moyen de dire « non » à l'Etat avec la force tranquille de ceux qui savent ce qu'ils veulent.

Le temps viendra peut-être où les évêques français, comme l'Archevêque de Seattle, appelleront les chrétiens à la désobéissance civile contre la raison d'Etat nucléaire. Peut-être aurons-nous alors une chance de « gagner la paix ».

DÉCLARATION DE LA ROCHELLE :



Jean Tartier

inspecteur ecclésiastique de l'église luthérienne
s'explique

Quelques jours après la publication du texte « Gagner la Paix », de l'Assemblée Episcopale, la Fédération Protestante de France réunie en Assemblée Générale à La Rochelle, se prononçait (par 124 voix contre 13 et 11 abstentions) sur une déclaration consacrée, elle aussi, aux problèmes de la Paix. En demandant rien moins « qu'un gel nucléaire, même unilatéral », la position protestante fut quelques fois reçue comme une réaction — le contre-pied — à la position catholique.

Le Pasteur Jean Tartier, Inspecteur de l'Eglise Luthérienne de Montbéliard, membre du MAN de Belfort/Montbéliard, est un des auteurs du texte de La Rochelle. Il répond aux questions de Pierre Croissant.

La motion soumise aux voix est certes le fait d'un groupe de travail en place depuis plusieurs mois. Mais pour les délégués de La Rochelle, penses-tu que le texte des évêques fut vraiment sans influence ?

J. Tartier : Il y a une confusion dans ta question entre d'une part le groupe de travail sur la Paix que je présidais, constitué pendant le Synode de La Rochelle et dont la mission était la préparation d'un texte à présenter à l'Assemblée, et d'autre part le Comité Mixte

catholique-protestant. Celui-ci, effectivement en place depuis 1972, est constitué de six membres désignés par le Conseil Permanent de l'Episcopat et de six membres désignés par le Comité Permanent luthéro-réformé. Ce Comité Mixte m'avait chargé d'un projet de déclaration commune sur la Paix, exercice gratuit devant être examiné avec d'autres déclarations. C'est ce texte que je proposai au groupe de travail de La Rochelle et qui, amendé, fut présenté à l'Assemblée.

Je me suis senti cette liberté après la déclaration des évêques qui allait dans un tout autre sens.

Ton projet de déclaration commune proposait une forme de refus de l'impôt, avec affectation du pourcentage de l'impôt pour l'armée à d'autres fins pacifiques significatives. Pourquoi cette idée fut-elle abandonnée ?

J. Tartier : Le groupe de travail de La Rochelle a jugé qu'elle le mènerait trop loin... On ne peut, dans un premier temps, avoir toutes les audaces et l'essentiel était de faire passer une amorce de réflexion, même critique et contradictoire, et d'inciter à quelques formes d'action comme premier pas dans « la lutte pour la Paix », en attendant d'autres formes de solidarité. L'essentiel était bien de ne plus faire de la Paix un « sujet tabou ou réservé », parce que soi-disant, même dans nos Eglises, il divise et oppose, mais d'en faire un problème à côté duquel personne ne peut passer, surtout pas les chrétiens !

Pourquoi ce texte paraît-il en flèche alors que les déclarations de l'Eglise Evangélique de RFA, du Conseil Britannique des Eglises, des Réformés des Pays Bas, etc. vont toutes dans ce sens, voire davantage ?

J. Tartier : C'est le problème des médias. Et ce n'est pas dans la tradition des Eglises de prendre position sur ces questions. On prend

soin d'éviter les sujets qui divisent, on préfère les silences. Objectivement, la déclaration de La Rochelle n'est pas en flèche. Toutefois, je reconnais volontiers qu'elle a bénéficié de la publicité que lui a faite celle de Lourdes. L'œcuménisme a du bon !

J'ajoute que l'œcuménisme véritable permet de nous situer les uns par rapport aux autres, et ce n'est pas pour moi un scandale de me découvrir avec des options différentes de l'épiscopat français. Cela permet de s'expliquer en vérité tout en restant fraternels et je remarque, du reste, que les clivages entre chrétiens sur les questions de société ou de morale traversent l'intérieur de chaque confession. Cela rend le dialogue d'autant plus urgent et intéressant.

La question de « La lutte pour la Paix » qui, à La Rochelle, ne constituait qu'une partie des débats, fut votée à main levée. Certains journalistes ont critiqué la précipitation avec laquelle le sujet a été traité et même estimé que l'Assemblée fut mise devant le fait accompli.

J. Tartier : Je ne suis pas d'accord. La procédure fut tout à fait conforme aux usages des Assemblées Générales de la Fédération. De plus, on ne peut lui contester son caractère représentatif. Les trois quarts des membres votants étaient les délégués officiels des Eglises, présidents et secrétaires généraux désignés par leurs instances responsables, le quart restant étant les représentants, tout aussi officiels, des œuvres, institutions et mouvements de la Fédération.

C'est te dire qu'on n'avait pas affaire à des « enfants de chœur » ou à des moutons bêlants, mais bien à des gens qui avaient l'habitude de nos usages délibératifs et de nos précipitations de fin d'assemblées. Je ne suis donc d'accord avec aucune des tentatives visant à édulcorer ou à remettre en question les votes de cette

Assemblée. Le procédé est trop facile et la ficelle un peu grosse surtout quand on est dérangé par les déclarations d'une telle Assemblée représentative de la diversité de protestantisme français.

Que penses-tu de cette « pétition hostile au vœu de La Rochelle », signée par une cinquantaine de protestants et demandant entre autres « un gel des déclarations généreuses mais irresponsables » ?

J. Tartier : Le principe me paraît heureux et sain. Il est conforme au pluralisme du Protestantisme. A condition qu'il n'y ait pas de mépris pour la position prise.

Ce qui me navre dans le cas dont tu parles est la demande d'un « gel des déclarations », c'est-à-dire le silence. C'est le phénomène de l'opinion publique silencieuse qui n'est pas capable de recevoir une observation n'allant pas dans le sens de ce qu'elle attend déjà. On ne veut pas être dérangé. Ici, la démarche dénigre, se situe négativement en n'offrant aucune autre proposition. Si elle n'était pas infiniment minoritaire, ce serait grave pour le Protestantisme. Aussi, même si je dois respecter les contestations de tous bords, je ne puis admettre celle-ci car elle revient à se dessaisir du problème de la Paix au profit des spécialistes... des gens compétents... des politiques ou des militaires, et cela est insupportable dans la conjoncture présente de nos sociétés occidentales. C'est une question qui concerne l'avis, la réflexion et l'engagement de tous !

Le refus des blocs Est/Ouest, et plus encore celui de considérer l'une ou l'autre des idéologies en cause comme un mal absolu, sont des points forts de la déclaration. Le marxisme ne serait donc pas pour les Protestants, « intrinsèquement pervers » ?

J. Tartier : Dans le schéma Est-Ouest, il n'y a pas le camp de la Paix et le camp de la guerre. Nous refusons cette bipolarisation qui

est absurde pour la Paix. C'est ce manichéisme qui est pervers !

Nous devons comprendre que le régime capitaliste est aussi machiavélique que l'autre. En prenant cette position, nous ne cautionnons pas la réalité politique de l'Est, contrairement à ce qui nous est reproché, mais nous rappelons qu'à l'Est aussi, il y a des gens qui s'engagent. Dire les choses comme cela, c'est les rejoindre dans leur lutte. C'est très clair dans le cas de l'Eglise de RDA et de tous ceux qui, à l'Est, luttent pour la Paix, contre la militarisation de leur propre société et attendent des soutiens internationaux. La Paix est une lutte tenace par-dessus les frontières et les blocs idéologiques !

Comment expliquer que l'Eglise Réformée (ERF) est plus engagée dans ce combat que l'Eglise Luthérienne, alors qu'en RFA, cette dernière est moteur dans le mouvement de paix.

J. Tartier : Cela est vrai pour d'autres questions que celles de la Paix. Oui, l'ERF prend plus facilement position que l'Eglise Luthérienne. Certains Luthériens reprochent d'ailleurs aux Réformés de causer un peu vite !

Je vois à cela deux raisons, l'une théologique, l'autre sociologique. La tradition luthérienne veut qu'on taise ses positions tant qu'elles ne sont pas soutenues par une référence théologique précise. A cet égard, il faut voir de plus près le cas de l'Eglise de RFA, car la situation est variable suivant les *Länder* qui, rappelons-le, disposent d'Eglises autonomes. L'autre raison découle des réalités sociologiques. La composition de l'ERF est moins populaire, plus citadine, plus intellectuelle, ce qui permet plus facilement des analyses et des prises de position.

Cela dit, si notre Eglise Luthérienne du Pays de Montbéliard peut apparaître plus populaire et plus timorée parce que traditionnelle et

position en quelques occasions notamment sur l'implantation des missiles Pluton dans notre région.

Cette originalité sociologique demeure confirmée par les études et sondages de ces dernières années ; il y a une « présence protestante » proportionnellement plus forte dans la bourgeoisie française (deux fois plus de cadres supérieurs par exemple). Mais, alors, comment expliquer ces positions souvent contraires aux choix traditionnels de cette catégorie sociale ?

J. Tartier : C'est l'enseignement du Protestantisme lui-même. Un enracinement dans l'Evangile permet un regard critique sur la Société. Il s'agit de défendre les valeurs essentielles, car sur un certain nombre de problèmes, on ne peut se taire. Au nom de l'Evangile, il faut défendre ces valeurs quoi qu'il en coûte.

En 1972 déjà, par le texte « Eglise et Pouvoirs », nous avions tenté de situer nos rapports d'Eglises avec l'Etat, avec les Etats. L'année suivante, nous avions publié avec l'Episcopat une réflexion sur le commerce des armes, qui d'ailleurs était passée inaperçue. Aujourd'hui la question demeure, le texte de La Rochelle doit être jugé dans le contexte du chômage. Or, notre pays vit de la course aux armements, et cette réussite industrielle ne peut nous réduire au silence, quand on sait qu'elle se développe au détriment d'autres ! Il faut voir aussi dans cette déclaration l'influence de l'Assemblée du Conseil Oecuménique, réunie cette année à Vancouver. Là-bas, les Eglises protestantes de la Polynésie Française ont interpellé le Conseil sur la question des essais nucléaires. Les délégués de notre Fédération ont dû faire, eux aussi, une déclaration, qui

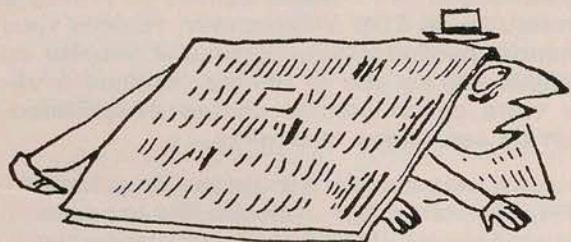
commençait ainsi : « Nous, Eglises de France à l'Assemblée du COE à Vancouver, voulons vous demander pardon, à vous Eglises et peuples du Pacifique, de ce que la France continue à utiliser votre océan comme champ d'expérimentation de ses armes nucléaires... »

Le texte recommande aux Eglises de prendre des initiatives pour « faire connaître les exemples historiques d'emploi efficace de la résistance non violente », ce sur quoi le MAN est particulièrement engagé. Quelle suite concrète vois-tu ?

J. Tartier : Partout où l'Eglise ne prend pas d'initiative, j'attendrais du MAN qu'il se tourne vers les responsables d'Eglises et dise : votre déclaration nous intéresse, que pouvons-nous faire ensemble ?

Le MAN est peu connu, et je trouve qu'il manque de culot. Il faut travailler à donner un crédit à la défense non violente, en faisant par exemple connaître ses cas historiques. Cela passe par des structures de rencontres régulières.

Je crois que nous ne serons jamais de trop pour « lutter pour la Paix » en ce monde et que, quel que soit notre niveau de conviction, nous avons à nous rejoindre et à sortir de nos chapelles ! Il est temps que le MAN, que nos Eglises et que les groupes conscients de cette urgence d'une lutte pour la Paix cessent de se satisfaire de leur purisme idéologique et se compromettent dans la rencontre avec d'autres. Moi, dans mon institution et toutes mes relations, j'y travaille et espère ne pas y être seul dans ce pays qui, trop longtemps, a cru pouvoir se cantonner dans une neutralité soi-disant bienveillante et a laissé crier les quelques voix isolées !



Nous avons lu...

Objecteurs, insoumis, déserteurs.

Histoire des réfractaires en France.

Michel Auvray - Stock 2 - 1983 (95 F)

Il s'agit là d'un travail d'historien. Michel Auvray a passé six années à faire les recherches nécessaires pour écrire ce livre. Et il parle en connaissance de cause : objecteur-insoumis au service civil, voilà plus de 10 ans, co-fondateur du journal « *Objection* », il a pris part aux luttes récentes des objecteurs en France. Retrouver les racines de l'objection à travers les méandres de l'histoire : tel est bien le défi de ce livre unique en son genre.

Cet ouvrage important (430 pages) nous conduit à travers l'histoire des réfractaires à la guerre et à l'appareil militaire. L'auteur rappelle, un peu rapidement, les origines antiques de l'objection, concrétisée par la prise de position des premiers chrétiens... mais aussi par la naissance et la fixation de la théologie de la « guerre juste ».

La période révolutionnaire et l'empire nous font revivre un âge d'or de la désertion et de l'insoumission : face aux guerres incessantes et meurtrières, le peuple enrégimenté rentre chez lui...

C'est cependant avec l'avènement de la Troisième République que commence, à proprement parler, l'histoire de l'objection, nourrie de la réflexion des cercles libertaires et intellectuels, d'abord, puis des milieux chrétiens (protestants notamment). C'est ce que développe amplement Michel Auvray dans ce livre où une grande partie est consacrée à l'histoire la plus récente de l'objection (et dans tous ses méandres) depuis la guerre d'Algérie et les vingt ans qui ont séparé les deux lois... Celle de De Gaulle : « une loi, mais pas

d'objecteurs ! », et celle de Mitterrand : « une loi, mais pas de réfractaires à la conscription « civiliisée » !

Quant à la définition du réfractaire, donnée par Michel Auvray, elle est très large et l'auteur aborde, notamment, le refus de l'impôt, les comités de soldats et l'objection dans la réserve. Enfin, ce livre est un excellent outil pour mieux discerner les divergences qui existent entre les deux tendances actuelles de l'objection. Le courant hostile au service civil — qui a d'ailleurs la nette préférence de Michel Auvray — se situe dans la droite ligne de la tradition antimilitariste d'inspiration anarchiste ; il a connu de beaux jours au début du siècle. Et le courant partisan d'un service civil — véritable temps de formation et d'entraînement à la défense non-violente — s'inspire des actions de réconciliation, telles l'aide aux Algériens dans les bidonvilles français, à l'époque de la guerre d'Algérie, menées par les militants de l'Action Civique Non-Violente et par les membres du Mouvement « Jeune Résistance ».

Ce livre n'est pas sans susciter réflexions et interrogations : en voici quelques-unes qui permettront au lecteur d'entrer dans cette histoire.

Face à la diversité des formes que peut prendre l'objection à travers les âges, on remarquera sa constante répression par un pouvoir qui ne peut se permettre de laisser contester le pilier sur lequel il repose : toute une panoplie de peines qui vont des galères aux exécutions sommaires, en passant par la prison ou les amendes...

Il est des mythes tenaces : la conscription « égalitaire » constamment remise en cause par des exceptions de toutes sortes au profit des plus privilégiés ; les « Volontaires » de l'An II qui ne le

furent que peu de temps et qu'il fallut bientôt... désigner faute de candidats enthousiastes ! « La conscription, dit Michel Auvray, n'est en aucun cas une garantie démocratique ; c'est une institution répressive, oppressive et qui est à supprimer. En aucun cas, elle est une valeur de gauche » (1)

Un paradoxe : l'anarchiste libertaire Louis Lecoin met sa vie en jeu, à 74 ans, pour obtenir le vote d'une loi sur l'objection !

Trop souvent aujourd'hui, on circonscrit à tort l'objection à la jeunesse qui se refuserait « à reconnaître le sacrifice de ceux qui se sont battus pour lui conserver la liberté ». La lecture de ce livre démontre l'action constante, réfléchie et argumentée d'hommes, de femmes et de groupes qui s'affrontent toujours, au-delà du problème de la conscription, au poids de l'appareil militaire.

On trouvera aussi au fil des pages, comme en filigrane, un aperçu des motivations des réfractaires : du simple refus de tuer à une conception plus politique d'une société égalitaire et fraternelle, motivations impossibles à canaliser, ce qu'ont fort heureusement admis les socialistes dans la loi de 1983.

Il est vrai, enfin, que ce livre est un peu rapide sur les racines chrétiennes de l'objection et sur leurs prolongements actuels dans les Eglises.

Michel Auvray nous fait découvrir l'objection comme un cri essentiel au surgissement d'un monde nouveau pour lequel, comme l'affirme **Objection Collective**, « il est essentiellement question de donner une réalité à des valeurs de fraternité entre les peuples, de justice sociale, de solidarité avec les plus démunis. »

On comprendra alors que ce jaillissement des réfractaires offusque toujours ceux pour qui la guerre est une autre manière de conduire leur politique. Il s'agit bien là de deux conceptions du monde antagonistes. « Objecteurs, insoumis, déserteurs... » nous invite à faire un choix fondé, conscient et militant !

Bruno Barrillot.

(1) Entretien avec Michel Auvray, « Le Journal des Objecteurs », novembre 1983.

alternatives non violentes

Abonnez-vous, Abonnez vos amis

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à :

A.N.V.
CRAINTILLEUX
42210 MONTROND

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Je souscris un abonnement d'un an (4 numéros),
à partir du n°

Je commande tracts de présentation
de la revue (gratuits).

TARIF minimum :	80 F
» étranger :	92 F
» soutien :	110 F ou davantage

 (si vous vous réabonnez avant le 1^{er} mai, vous pouvez bénéficier de l'ancien tarif : 70 F).

Je commande les numéros suivants :

Je verse donc la somme de F.
par chèque à l'ordre de

A N V
CCP 2915-21 U LYON

Date : _____ Signature : _____

Voici les noms et adresse de personnes qui seraient intéressées par A.N.V. :

Voici l'adresse d'une Librairie qui accepterait peut-être de vendre régulièrement A.N.V. :

Revue AUTREMENT
numéro spécial sur LA BOMBE

« Toutes les données en 115 tableaux » annonce la couverture du numéro d'**Autrement** sur la bombe. Il s'agit des données essentielles sur les armes nucléaires : leurs caractéristiques, leur nombre, leurs performances, leur environnement stratégique. Une véritable mine d'informations, présentée avec de nombreuses illustrations. Incontestablement, du point de vue pédagogique, c'est une réussite. Le caractère rébarbatif des faits et des armes est effacé sous une profusion de couleurs, de photos, de dessins, de schémas.

Politiquement, en revanche, il y a matière à discussion. La « ligne » générale de l'argumentation est en gros celle du « consensus » français actuel. La présentation des mouvements de paix (pp. 126-127) est particulièrement tendancieuse. De même, la présentation des équilibres Est-Ouest sous forme de tableaux où les quantités sont représentées par des symboles graphiques ne permet pas d'introduire les facteurs **qualitatifs** dans la représentation visuelle. Il en résulte une accentuation de la supériorité soviétique dans de nombreux secteurs.

Au total, cet ouvrage est donc un outil pédagogique bien fait, mais à manier avec esprit critique, en se référant à d'autres sources plus « austères » pour le rectifier : le livre **Eviter la guerre ?** (Maspero, 1983), les publications du G.R.I.P. de Bruxelles (revue **Gyroscope**, 22, av. Maréchal-Foch, 1030 Bruxelles) et du CIRPES à Paris (revue **Paix et Conflits**, 54, bd Raspail, 75006 Paris).

*La Bombe, revue Autrement, n° 55 - 160 pages - 99 F
4. rue d'Enghien - 75010 PARIS.*

AZIONE NONVIOLENTE

Si vous lisez l'Italien, vous saluerez le 20^e anniversaire de la revue « *Azione nonviolenta* », le mensuel fondé par Aldo Capitini. Un numéro spécial retrace l'histoire de la nonviolence en Italie, histoire dont Aldo Capitini fut précisément l'une des figures marquantes.

Azione nonviolenta : c.p. 21, 37052 CASALEONE (VR)
Italia.

CHRETIENS DEVANT LA GUERRE ET LA PAIX

un livre de Christian MELLON

A la fin du mois d'avril, les éditions du Centurion publieront un livre de deux cent pages, où les lecteurs d'**Alternatives non violentes** retrouveront une signature qu'ils connaissent bien, celle de Christian MELLON. Il ne s'agit pas d'un livre sur la non-violence, ni d'un essai personnel exposant les idées de l'auteur. L'ouvrage s'inscrit plutôt dans une démarche pédagogique d'**explication et de clarification**, afin d'aider un public chrétien très large à se faire une opinion éclairée sur les débats actuels.

Le livre comprend sept chapitres :

1. **La mesure du problème.** La course aux armements : comment la mesurer ? Où en sommes-nous ? Comment l'expliquer ?
2. **Pour comprendre...** Exposé des données essentielles pour comprendre les débats actuels sur la défense : stratégies américaines et soviétiques ; clarification du « jargon » des spécialistes ; les euromissiles ; la politique de défense de la France.
3. **La défense : vrais problèmes et faux débats.** Qu'est-ce que la « défense » ? Comment apprécier les « menaces » ? Peut-on évacuer le point de vue éthique et s'abandonner à la seule logique technique ? Interrogations sur « l'esprit de défense ». Le faux débat réalisme / prophétisme.

4. Les voies du désarmement.

L'arbitrage supranational. La diplomatie du désarmement. Les initiatives unilatérales et les alternatives non nucléaires.

5. Deux mille ans de réflexion chrétienne.

Qu'est-ce que la « paix » pour un chrétien ? Critique de l'irénisme et des rêves de sociétés sans conflit. Histoire des doctrines chrétiennes sur la légitimité de la violence, des premiers chrétiens à nos jours : pacifisme, guerre sainte, guerre juste. La doctrine catholique avant Vatican II.

6. Artisans de paix aujourd'hui.

La paix, tâche politique. Que dire aujourd'hui de la « guerre juste » ? La non-violence.

7. Documents et débats contemporains.

Le débat sur la dissuasion nucléaire. Position de Vatican II et des papes. Les documents récents des épiscopats et du Conseil Oecuménique des Eglises.

Un livre rempli d'informations. Il ne prétend pas fournir de solutions, mais fonder la lutte pour la paix sur une connaissance des réalités actuelles et des positions en présence.

Demandez-le à votre librairie dès la fin du mois d'avril.

SESSION « THEOLOGIE ET NON-VIOLENCE »

La dixième session « théologie et non-violence » porte cette année sur le thème « possession, pauvreté et non-violence ». Elle aura lieu du mardi (soir) 28 août au dimanche 2 septembre à Bellecombe, près de Rodez.

Renseignements et inscriptions : F. DELTOMBE, 222, Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS.

LE SUPPLEMENT

Le numéro de mars de la revue **Le Supplément** porte sur « Interrogations morales des stratégies de défense ».

A commander, pour 41,50 F au siège de la revue : 29, boulevard La Tour-Maubourg, 75340 PARIS Cédex 07.

alternatives non violentes

Craintilleux
42210 MONTROND

COMITE D'ORIENTATION

Pierre ARcq
Béatrice ARNOULD
Jacques-Yves BELLAY
Lydie BONNET
Guy BOUBAULT
Bernard BOUDOURESQUES
Michel de CERTEAU
Frédéric DELARGE
Pierre FABRE
Patrick GIROS
Jean-Marie MULLER
Hervé OTT
Bernard QUELQUEJEU
Ina RANSON
Laurent SAMUEL
Marlène TUNINGA
Jean VAN LIERDE
Anne-Marie de VILAINNE
Paul VIRILIO
Patrick VIVERET

Directeur de Publication :

Christian DELORME

Rédacteurs en chef :

Jacques SEMELIN
Christian MELLON

sommaire

Editorial :

LA CHASSE D'EAU NE FONCTIONNE PLUS, par J. SEMELIN 1

DU GENETIQUE AU SOCIAL, QUATRE APPROCHES

DE L'AGRESSIVITE, par Alexandre DELARGE 3

• Pierre KARLI : l'agressivité n'existe pas 4

• Henri LABORIT : inévitable agressivité 8

• Edward WILSON : une « sociologie » des gènes agressifs 16

• Mario BUNGE : la coopération nécessaire 23

Conclusion : une agression non-violente ? 29

SORTIR DU PENAL : la pensée de Louk Hulsman,

par Jacqueline BERNAT de CELIS 35

S.O.S. AGRESSIONS-CONFLITS, par Jacqueline MORINEAU 46

VAINCRE LA PEUR : le plan de cinq ans 48

LES EVEQUES ET LA BOMBE, par Etienne GODINOT 53

DECLARATION DE LA ROCHELLE : Jean Tartier,
de l'Eglise luthérienne, s'explique 58

Nous avons lu... 62

Ce numéro comporte un encart de la page 31 à la page 34.

numéro 51
avril 1984